

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 avril 2023 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

That be adopted the agenda of the borough council sitting.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mars 2023, à 19 h, soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular borough council meeting held on March 6, 2023, at 7 p.m., be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155007

Que le conseil d'arrondissement demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de financer davantage les organismes qui répondent aux besoins des personnes demandeuses d'asile et qui ne sont pas financés pour cette clientèle. De recommander aux grands organismes philanthropiques de créer un fonds d'urgence pour soutenir les organismes en sécurité alimentaire du territoire. De demander au gouvernement du Canada d'assurer que les personnes demandeuses d'asile logées dans les hôtels reçoivent toutes les informations et le suivi dont elles auraient besoin. De réclamer au gouvernement du Québec d'ouvrir des centres d'hébergement temporaires pour des personnes demandeuses d'asile qui se retrouvent en situation d'itinérance. D'encourager le gouvernement du Québec de permettre aux demandeurs d'asile d'avoir accès aux services de garde à contribution réduite.

That the Borough Council ask the Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration to provide more funding to organizations that meet the needs of asylum seekers and that are not funded for this clientele. To recommend that major philanthropic organizations establish an emergency fund to support food security organizations in the territory. To ask the Government of Canada to ensure that asylum seekers housed in hotels receive all the information and follow-up they need. To ask the Quebec government to open temporary shelters for asylum seekers who find themselves in a situation of homelessness. To encourage the Quebec government to allow asylum seekers to have access to childcare services at a reduced contribution.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 e) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

20 – Affaires contractuelles

20.01 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294010

Que le conseil accepte, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Ville Centre et mandate la Direction du Service de la Culture pour conclure et négocier tout renouvellement d'une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme Entandem, mandataire de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) et de RÉ:SONNE, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou évènements dans l'arrondissement.

That the Borough Council accept, pursuant to section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q., c. C-11. 4), the offer of service from the Central City and mandate the Direction du Service de la Culture to enter into and negotiate any renewal of a lump-sum agreement for the management of royalties with the organization Entandem, agent of the Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) and RÉ:SONNE, for the period of January 1, 2024 to December 31, 2028, for the billing, collection and receipt of license fees payable for the public performance of sound recordings published in the RÉ:SONNE repertoire or musical works in the SOCAN repertoire during activities or events in the Borough.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155008

Que le conseil autorise le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Média pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18^e édition de Iftar du dialogue - Atlas Média qui aura lieu le vendredi 14 avril 2023. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize a non-recurring financial contribution in the amount of \$1,200 to Groupe Atlas Média for the purchase of advertising space in the catalog of the 18th edition of Iftar du dialogue - Atlas Média to be held on Friday, April 14, 2023. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.03

Subvention - Soutien financier avec convention

CA

Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234911003

Que le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2023 au montant de 48 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2023, pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants (anciennement nommé port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose. D'approuver une convention de service entre l'organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions du contrat au montant maximal de 48 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2023. D'autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer la convention au nom de la Ville. Que cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council grant a service contract to the non-profit organization Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) for the 2023 season in the amount of \$48,000 from the 2023 operating budget for the management and enhancement of des Anciens-Combattants park (formerly named marina of Pierrefonds-Roxboro) located at 155, rue Rose. To approve a service agreement between the organization and the Ville de Montréal, thus establishing the terms and conditions of the contract at a maximum amount of \$48,000, taxes included, from the 2023 operating budget. To authorize Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations, to sign the agreement on behalf of the City. That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.04

Subvention - Soutien financier avec convention

CA

Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991001

Que le conseil accorde une subvention avec convention de 25 000 \$ à VertCité pour la tenue et le financement de deux (2) marchés publics dont un (1) marché solidaire dans le secteur Est, soit au Centre communautaire Gerry-Robertson, et un (1) marché public dans le secteur Ouest sur la terrasse du Centre culturel de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. D'autoriser monsieur Jean-François Dulièpre, directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention au nom de la Ville. Que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the council grant a subsidy with agreement in the amount of \$25,000 to VertCité for the holding and financing of two (2) public markets, one (1) in the East sector, at the Gerry-Robertson Community Centre, and one (1) in the West sector on the terrace of the Pierrefonds Cultural Centre in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. To authorize Mr. Jean-François Dulièpre, Director Culture, Sports, Leisure and Social Development, to sign the agreement on behalf of the City. That this contribution be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

20.05 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234911002

Que le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ pour la saison 2023 à Tennis Roxboro, pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2023. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council authorize the granting of a subsidy with agreement in the maximum amount of \$10,000 for the 2023 season to Tennis Roxboro for the maintenance of five (5) clay tennis courts for the 2023 summer season. THAT Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations or its representative, be authorized to sign the agreement on behalf of the City. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

20.06 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234911004

Que le conseil autorise le versement d'une contribution financière non récurrente de sept-mille dollars (7 000 \$) à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de surplus de l'arrondissement.

That the Council authorize a non-recurring financial contribution in the amount of seven thousand dollars (\$7,000) to the non-profit organization Thorndale Pool Inc. for the repair of the Thorndale Community Pool floor drain. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the Borough surplus budget.

20.07 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294009

Que le conseil d'arrondissement approuve le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Jardin pour la biodiversité urbaine et les zones de zoodiversité (Buzz) afin de permettre à utiliser les terrains autour de la bibliothèque de Pierrefonds au 13 555, boulevard de Pierrefonds, pour y cultiver un jardin pollinisateur. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de l'arrondissement.

That the Borough council approve the proposed agreement between the Ville de Montréal and the organization Jardin pour la biodiversité urbaine et les zones de zoodiversité (Buzz) to allow the use of the land around the Pierrefonds library at 13 555, boulevard de Pierrefonds, to grow a pollinator garden. That Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social development, be authorized to sign the agreement on behalf of the Borough.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

20.08 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936001

Octroi du contrat ST-23-05 pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau, sanitaire et pluviale, travaux de chaussées, de bordures et de drainage ainsi que d'autres travaux connexes dans les rues 4^e Avenue Nord et 4^e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contrat number ST-23-05 for the reconstruction of the roadway, curbs, sidewalks, drainage as well as related work on boulevard Gouin Ouest, 2^e Avenue Nord, 3^e Rue, and the approaches to 3^e Avenue Nord and 4^e Rue in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.09 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936003

Octroi du contrat ST-23-09, pour des travaux de construction d'une scène au parc de Deauville dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contrat number ST-23-09, for the construction of a stage at Deauville Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.10 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936002

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de trois (3) billets « Or » au coût total de 600 \$, à même le budget de fonctionnement 2023, pour le spectacle-bénéfice annuel de la Salle Pauline-Julien qui aura lieu le jeudi 20 avril 2023 et autoriser madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville – District du Cap-Saint-Jacques, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – District du Bois-de-Liesse et monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse, à y assister. Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

That the Borough council authorize the purchase of three (3) "Gold" tickets at a total cost of \$600, from the 2023 operating budget, for the annual benefit evening at Salle Pauline-Julien to be held on Thursday, April 20, 2023, and authorize Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques district, Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse district and Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend this event. That this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1238388003

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 452 884,30 \$ couvrant la période du 28 janvier au 24 février 2023 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2023 au montant de 4 947,61\$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by request for payment, transfers and commitments of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$452,884.30 for the period from January 28 to February 24, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from February 1 to February 28, 2023, in the amount of \$4,947.61.

40 – Réglementation

40.01 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233840002

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0010-10 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order to prohibit temporary structures for more than 20 days, to prohibit any vehicle parked on private property other than in a parking space provided for that purpose and to limit the noise level of any mechanical equipment to 55 decibels.

40.01 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le projet de règlement CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

That be adopted as submitted draft by-law CA29 0010-10 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order to prohibit temporary structures for more than 20 days, to prohibit any vehicle parked on private property other than in a parking space provided for that purpose and to limit the noise level of any mechanical equipment to 55 decibels.

40.02 Règlement – Adoption d'un règlement

CA Conseil d'arrondissement - 1223840006

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0040-55 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires. De publier un avis public sur le site internet de l'arrondissement.

That be adopted as submitted by-law CA29 0040-55 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of prohibiting the replacement of student residences and houses, houses for retired persons who are not self-sufficient and collective dwellings (h4) by another use of the housing family except by a social or community housing building. To publish a public notice on the Borough's website.

40.03 a) Règlement - Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223840007

Que le conseil prenne acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu du 13 au 17 mars 2023 concernant le règlement CA29 0040-60 qui reconduit les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 aux fins de modifier la définition de « Résidences de tourisme » et d'abroger la définition « Gîte touristique » au chapitre 3, terminologie, article 25, d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 - Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1. Considérant que vingt (20) signatures ont été recueillies dans la zone H1-8-487 et qu'une (1) signature a été recueillie dans la zone H1-6-353, ledit règlement doit faire l'objet d'un scrutin référendaire puisque le nombre de signatures requises dans la zone H1-8-487 a été atteint.

That the council acknowledge the tabling, in accordance with article 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities by the Secretary of the Borough, of the certificate of results for the holding of the consultation register of qualified voters, held from March 13 to March 17 2023, regarding by-law CA29 0040-60 which renews the provisions of by-law CA29 0040-34-1 entitled "by-law amending zoning by-law number CA29 0040 for the purpose of modifying the definition of "Tourist Residences" and to repeal the definition of "Bed and Breakfast" in chapter 3, terminology, article 25, to repeal paragraph 2 of article 71 and article 78 of chapter 6 - Provisions relating to additional uses and dependent uses and to modify the specifications chart for zone H1-2-103-1. Considering that twenty (20) signatures were collected in zone H1-8-487 and that one (1) signature was collected in zone H1-6-353, said by-law must be submitted to a referendum vote since the required number of signatures in zone H1-8-487 has been reached.

40.03 b) Règlement

Que le conseil retire le règlement CA29 0040-60 conformément aux dispositions de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

That the council withdraw by-law CA29 0040-60 in accordance with the provisions of Section 559 of the Act respecting elections and referendums in municipalities.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.04 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728007

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-61 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « établissement avec salle de réception ou de banquet (5815) » dans la zone C-5-311.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-61 amending zoning by-law number CA29 0040 in order to add the use "establishment with reception or banquet hall (5815)" in zone C-5-311.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.04 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-61 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « établissement avec salle de réception ou de banquet (5815) » dans la zone C-5-311.

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-61 amending zoning by-law number CA29 0040 in order to add the use "establishment with reception or banquet hall (5815)" in zone C-5-311.

40.05 Règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707007

Demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 visant à autoriser l'usage « station-service pour camion » dans la zone I-8-491.

Request to amend Zoning By-law number CA29 0040 in order to authorize the use "truck service station" in zone I-8-491.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.06 Règlement - Adoption d'un règlement

CA Direction des services administratifs - 1236765003

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0137-1 modifiant le règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023, aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure.

That be adopted as submitted by-law CA29 0137-1 modifying by-law CA29 0137 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2023 in order to update the provisions for curb cutting, driveway widening, culvert construction, curb and sidewalk repairs and holes in the curb, whose project is filed with the decision-making summary.

40.07 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs - 1236781001

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0138 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont le projet est déposé avec le sommaire décisionnel.

That be adopted as submitted by-law CA29 0138 authorizing the borrowing of \$3,000,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro under the ten-year program of capital expenditures, be adopted as submitted and subject to the approval of the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

40.08 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991002

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 0XX l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9665, boulevard Gouin Ouest les jeudis de 15 h à 18 h du 6 juillet au 12 octobre 2023 et les samedis 29 juillet, 26 août et 30 septembre 2023 de 11 h à 13 h, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decree by ordinance number OCA 23 29 0XX the authorization to hold the À-Ma-Baie social market on the west side of the Gerry-Robertson Community Centre located at 9665, boulevard Gouin Ouest on Thursdays from 3 p.m. to 6 p.m. from July 6, 2023, to October 12, 2023, as well as on Saturdays, July 29, 2023, August 26, 2023 and September 30, 2023, from 11 a.m. to 1 p.m., in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

40.09 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991003

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 0XX l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse du Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13850, boulevard Gouin Ouest, les dimanches de 10 h à 14 h du 11 juin au 24 septembre 2023 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decree by ordinance number OCA 23 29 0XX the authorization to hold a public market on the terrace of the Pierrefonds Cultural Centre, located at 13850, boulevard Gouin Ouest, on Sundays from 10 a.m. to 2 p.m. from June 11 to September 24, 2023, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

40.10 Règlement - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294007

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 0XX l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le samedi 29 juillet 2023 de 11 h à 21 h et le dimanche 30 juillet 2023 de 11 h à 21 h dans un espace délimité du terrain vacant situé à l'ouest de la mairie d'arrondissement et indiqué au plan joint au dossier décisionnel, à l'occasion de l'événement Fête des Isles, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme du permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

That the Borough Council decree by the ordinance number OCA 23 29 0XX the authorization to sell and to consume alcoholic beverages on the public property on Saturday, July 29, 2023, from 11 a.m. to 9 p.m. and on Sunday, July 30, 2023, from 11 a.m. to 9 p.m., in a delimited area of the vacant lot located west of the Borough Hall and shown on the map attached to the decision-making summary, during the Fête des Isles event, the whole in accordance with the provisions of section 20 (5) of By-law CA29 0010 concerning nuisances and good order, subject to obtaining the appropriate liquor permit from the Régie des alcools, des courses et des jeux.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

40.11 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294008

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 XXXX l'autorisation du projet Cyclovia, le 9 septembre 2023 de 7 h à 18 h 30 en utilisant la somme consentie via le Programme de soutien aux initiatives locales pour sa mise en place.

That the Borough Council decree by the ordinance number OCA 23 29 XXXX the authorization of the Cyclovia project, on September 9, 2023 from 7 a.m. to 6:30 p.m. using the amount granted through the Local Initiatives Support Program for its implementation.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

40.12 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225300017

Dérogation mineure au 22035, boulevard Gouin Ouest visant à permettre dans la zone H1-2-103-1, pour un bâtiment résidentiel unifamilial un agrandissement du deuxième étage dans la cour avant, avec une marge de 3,56 m au lieu du minimum requis de 6 m.

Minor exemption at 22035, boulevard Gouin Ouest aiming to allow in the H1-2-103-1 zone, for a detached residential dwelling a second-storey extension in the front yard, with a setback of 3.56 m instead of the required minimum of 6 m.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.13 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300002

Dérogation mineure au 19, 11^e Avenue visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 19, 11^e Avenue, Roxboro, sur le lot 1 390 004, une marge arrière de 7,12 m au lieu du minimum requis de 7,60 m.

Minor exemption at 19, 11^e Avenue aiming to allow in zone H1-7-442, for an extension of a detached single-family residential building located at 19, 11^e Avenue, Roxboro, on lot 1 390 004, a rear setback of 7.12 m instead of the required minimum of 7.60 m.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239155001

P.I.I.A. - Construction d'un (1) bâtiment unifamilial de deux (2) étages au 6, 5^e Rue, sur le lot 1 389 027 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Construction of one (1) two-storey (2) single-family dwelling at 6, 5^e Rue, on lot 1 389 027 of the Quebec cadastre.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.15 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728005

P.I.I.A. - Agrandissement du deuxième étage et agrandissement sur deux (2) étages, en cour arrière, d'un (1) bâtiment unifamilial isolé situé au 22035, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 977 226 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Second-storey and (2) two-storey rear yard expansion of one (1) detached single-family dwelling located at 22035, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 977 226 of the Quebec cadastre.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.16 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707006

P.I.I.A. - Construction d'un nouveau bâtiment trifamilial de deux étages, au 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées), sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Construction of a two-storey three-family dwelling at 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projected), on lot 1 899 480 of the Quebec cadastre.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.17 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050004

Que soit approuvé, tel que soumis, le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et sécurité routière du 2 mars 2023.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Stationnement dans le parc de stationnement municipal sur l'avenue Jean-Brillant

Que soit installé un panneau « Stationnement autorisé » P-150-7 maximum 24 h du côté droit des deux entrées du stationnement municipal de l'avenue Jean-Brillant pour indiquer que le stationnement est autorisé mais limité à 24 h dans cette zone (Référence au Tome V : 2.18.2).

Que soit enlevé le panneau bleu identifiant AMT # 2 situé à l'extrémité sud du stationnement municipal de l'avenue Jean-Brillant et qu'il soit remplacé par un panneau « Aire de stationnement » (I-350-1) pour indiquer que l'aire de stationnement est accessible à tous.

Que soit installé en dessous de ce panneau une signalisation supplémentaire « Stationnement autorisé » P-150-7 maximum 24 h pour préciser que le stationnement est autorisé mais limité à 24 h dans cette zone.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-44585 joint au dossier décisionnel.

2. Circulation - Demande révision du sens unique des avenues Jean-Brillant et Georges-Vanier

Que soit installé un panneau « Sens unique » (P-80-1) pour indiquer l'obligation d'emprunter un chemin public dans le sens indiqué vers le Nord, sur la tige au-dessus des panneaux du nom de rue du côté Nord/Ouest de l'intersection des avenues Jean-Brillant et Georges-Vanier (Référence au Tome V : 2.10.1).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-46107 joint au dossier décisionnel.

3. Circulation - Demande révision du sens unique des avenues Jean-Brillant et Georges-Vanier

Que soit déplacé le panneau « Sens unique » (P-80-1) présentement situé entre le 76 et le 78, avenue Jean-Brillant pour qu'il soit placé plus vers la droite, vers l'Est entre le 74 et le 76, avenue Jean-Brillant afin de clarifier que le sens unique de l'avenue Jean-Brillant est seulement en direction Est à partir de la rue Hornell.

Que soit enlevé le panneau « Signal avancé d'un terrain de jeux » (D-270-3-D) présentement installé sur la tige du côté nord de l'avenue Jean-Brillant, à l'Ouest du 82, avenue Jean-Brillant et de l'installer sur le fût entre le 112 et le 114, avenue Jean-Brillant afin qu'il soit à une distance raisonnable du parc Jean-Brillant (Référence au Tome V : 3.33.3).

Que soit installé un panneau « Circulation à double sens » (P-80-3) sur la tige du côté Nord de l'avenue Jean-Brillant, à l'Ouest du 82, avenue Jean-Brillant, pour clarifier que cette section du chemin public de l'avenue Jean-Brillant est une chaussée à double sens de circulation pour les conducteurs roulant en direction Ouest (Référence au Tome V : 2.10.3).

Que soit installé un panneau « Circulation à double sens » (P-80-3) du côté Sud de l'avenue Jean-Brillant, entre le 89 et le 91, avenue Jean-Brillant, pour clarifier que cette section du chemin public de l'avenue Jean-Brillant est une chaussée à double sens de circulation pour les conducteurs roulant en direction Est (Référence au Tome V : 2.10.3).

Que soit installé deux panneaux « Début de sens unique » (P-80-2), un sur le fût du côté Nord entre le 74 et le 76, avenue Jean-Brillant et le second au même niveau du côté opposé de l'avenue Jean-Brillant, pour clarifier que ceci est la fin de la circulation à double sens et le début de la circulation dans un sens seulement pour les conducteurs roulant en direction Est (Référence au Tome V : 2.10.2).

Que soit ajusté la signalisation existante du côté correspondant aux zones où le stationnement est interdit en tout temps excepté les détenteurs de permis des résidents du secteur 158 afin de permettre aux conducteurs sans vignette de se garer dans la rue du même côté durant la même période que les détenteurs de permis :

- Que le stationnement soit interdit de 9 h à 21 h du côté Nord de la rue entre le 74 et le fût sur le côté du 50, avenue Jean-Brillant ;
- Que le stationnement soit interdit de 21 h à 9 h du côté Sud de la rue entre le 79 et le 65, avenue Jean-Brillant;
- Que le stationnement soit interdit de 9 h à 21 h du côté Sud de la rue entre le 18 et le 36, avenue Georges-Vanier;

Que le stationnement soit interdit de 21 h à 9 h du côté Nord de la rue entre le 15 et le 37, avenue Georges-Vanier.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-8808 joint au dossier décisionnel.

4. Vitesse - Demande des dos d'ânes au 4581, rue Grilli

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, du marquage et de la signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en face du 4560, rue Grilli, à une distance d'environ 75 m avant la courbe.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-99664 joint au dossier décisionnel.

5. Vitesse - Demande des dos d'ânes au 12450, rue Pavillon

Que soit modifié le règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de réduire la vitesse affichée à 30 km/h entre les adresses civiques 12414 et 12446, rue Pavillon correspondant à l'espace vert sur la rue Pavillon et la propriété de la piscine Briarwood.

Que soit installé un panneau de « Signal avancé d'un terrain de jeux » (D-270-3-D) conformément aux dessins normalisés 026A du chapitre 2 « Prescription » pour indiquer, à l'avance, la proximité d'un terrain de jeux (Référence au Tome V : 3.33.3) :

- pour la direction Ouest, entre les limites de propriété des 12321-12329, rue Pavillon et 12341-12349, rue Pavillon;
- pour la direction Est, entre les limites de propriété des 12450 et 12454, rue Pavillon.

Le panneau « Signal avancé de limite de vitesse » (D-70) n'est pas nécessaire vu que la vitesse permise n'est pas diminuée d'au moins 30 km/h (Référence au Tome V : 3.11).

Que soit installé un panneau « Limite de vitesse 30 km/h » (P-70-2-30) pour indiquer que la limite de vitesse permise est de 30 km/h au début de la zone de parc (Référence au Tome V : 2.9) :

- pour la direction Ouest, entre les limites de propriété du 12379, rue Pavillon et la propriété de la piscine Briarwood ainsi que sur le fût du côté opposé des 12422-12426, rue Pavillon;
- pour la direction Est, entre les limites de propriété des 12442 et 12446, rue Pavillon.

Que soit installé un panneau « Limite de vitesse 40 km/h » (P-70-2-40) pour indiquer que la limite de vitesse permise est de 40 km/h (Référence au Tome V : 2.9) :

- pour la direction Ouest, sur le fût du côté opposé du 12446, rue Pavillon;
- pour la direction Est, entre les limites de propriété des 12410 et 12414, rue Pavillon.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-287898 joint au dossier décisionnel.

6. Signalisation d'acheminement pour les stations REM Roxboro-Pierrefonds et Sunnybrooke

Que soit installée sur le domaine public de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro une signalisation d'acheminement pour les stationnements du REM, comportant des panneaux conformes aux normes du MTQ I-350-1 et I-300-P1.

Pour la station Roxboro-Pierrefonds

Tel qu'indiqué sur le plan NouvLR 602024 120720 40070 4TD2 1002-00 :

- du côté Ouest du boulevard des Sources, à environ 85 m au nord du boulevard Gouin Ouest;
- du côté Est du boulevard des Sources, à environ 30 m au sud du boulevard de Pierrefonds;
- du côté Sud du boulevard de Pierrefonds, à environ 50 m à l'Ouest du boulevard des Sources;
- du côté sud du boulevard Gouin Ouest, à environ 50 m à l'Ouest du boulevard de Pierrefonds;
- du côté sud du boulevard Gouin Ouest, à environ 70 m à l'Est de la rue Meighen;
- du côté Nord du boulevard Gouin Ouest, à environ 45 m à l'Est de la 4^e Avenue Nord;
- du côté Ouest de la 4^e Avenue Nord, à environ 20 m au sud du boulevard Gouin Ouest.

Pour la gare Sunnybrooke

Tel qu'indiqué sur le plan NouvLR 602024 118320 40070 4TD2 1002-02 :

- du côté Est du boulevard Gouin Ouest, à environ 60 m au Nord du boulevard Sunnybrooke;
- du côté Est du boulevard Gouin Ouest, à environ 80 m au Sud du boulevard Sunnybrooke;
- du côté Est du boulevard Gouin Ouest, à environ 115 m au Sud du boulevard Sunnybrooke;
- du côté Ouest du boulevard Gouin Ouest, à environ 95 m au sud du boulevard Sunnybrooke;
- du côté Nord du boulevard Sunnybrooke, à environ 75 m à l'Ouest du boulevard Gouin Ouest.

Que l'arrondissement autorise que cette installation soit effectuée par le REM ou leur sous-traitant à la suite de la résolution du conseil municipal.

Que l'entretien et le remplacement de cette signalisation demeurent la responsabilité du REM.

Que l'arrondissement, étant responsable de l'entretien des chemins publics sur son territoire, se réserve le droit d'ajuster, de déplacer ou d'enlever tout objet placé sur le domaine public selon ses besoins.

That be approved as submitted the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on March 2, 2023.

That the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Parking in the municipal parking lot on avenue Jean Brillant

That be installed a "Parking Permitted" sign P-150-7 maximum 24 hours on the right side of the two entrances to the municipal parking lot on avenue Jean-Brillant to indicate that parking is authorized but limited to 24 hours in this zone (Reference to Volume V: 2.18.2).

That the blue AMT # 2 sign located at the south end of the avenue Jean-Brillant municipal parking lot be removed and replaced with a "Parking Area" (I-350-1) sign to indicate that the parking area is accessible to all.

That be installed an additional sign "Parking Permitted" P-150-7 maximum 24 hours below this sign to specify that parking is permitted but limited to 24 hours in this zone.

As indicated on sketch number 23-44585 attached to the decision-making summary.

2. Traffic - Request to review the one-way street system on avenues Jean-Brillant and Georges-Vanier

That be installed a "One Way" sign (P-80-1) to indicate the obligation to use a public road in the indicated northbound direction, on the stem above the street name signs on the north/west side of the intersection of avenues Jean-Brillant and Georges-Vanier (Reference in Volume V: 2.10.1).

As indicated on sketch number 23-46107 attached to the decision-making summary.

3. Traffic - Request to review the one-way street system on avenues Jean-Brillant and Georges-Vanier

That the "One Way" sign (P-80-1) currently located between 76 and 78, avenue Jean-Brillant be moved to a more easterly direction to the right between 74 and 76, avenue Jean-Brillant in order to clarify that the one-way on avenue Jean-Brillant is only eastbound from rue Hornell.

That the "Playground Advanced Sign" (D-270-3-D) currently installed on the pole on the north side of avenue Jean-Brillant, west of 82, avenue Jean-Brillant, be removed and installed on the shank between 112 and 114, avenue Jean-Brillant so as to be at a reasonable distance from Jean-Brillant Park (Reference in Volume V: 3.33.3).

That be installed a "Two-Way Traffic" sign (P-80-3) on the stem on the north side of avenue Jean-Brillant, west of 82, avenue Jean-Brillant, to clarify that this section of the avenue Jean-Brillant public roadway is a two-way roadway for westbound drivers (Reference Volume V: 2.10.3).

That be installed a "Two-Way Traffic" sign (P-80-3) on the south side of avenue Jean-Brillant between 89 and 91, avenue Jean-Brillant to clarify that this section of avenue Jean-Brillant public roadway is a two-way roadway for eastbound drivers (Reference Volume V: 2.10.3).

That two "Beginning of One-Way Traffic" signs (P-80-2) be installed, one on the north side shank between 74 and 76 Jean-Brillant Avenue and the second at the same level on the opposite side of Jean-Brillant Avenue, to clarify that this is the end of two-way traffic and the beginning of one-way traffic only for eastbound drivers (Reference in Volume V: 2.10.2).

That be adjusted the existing signage on the side corresponding to the zones where parking is prohibited at all times except for permit holders of the residents of sector 158 be to allow drivers without a permit to park on the same side of the street during the same period as permit holders:

- That parking be prohibited from 9 a.m. to 9 p.m. on the north side of the street between 74 and the shank on the side of 50, avenue Jean-Brillant;
- That parking be prohibited from 9 p.m. to 9 a.m. on the south side of the street between 79 and 65, avenue Jean-Brillant;
- That parking be prohibited from 9 a.m. to 9 p.m. on the south side of the street between 18 and 36, avenue Georges-Vanier;
- That parking be prohibited from 9 p.m. to 9 a.m. on the north side of the street between 15 and 37, avenue Georges-Vanier.

As indicated on sketch number 23-8808 attached to the decision-making summary.

4. Speed - Request for speed bumps at 4581, rue Grilli

That be installed a speed bump with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Québec's Tome V standards, in front of 4560, rue Grilli, at a distance of approximately 75 m before the curve.

As indicated on sketch number 22-99664 attached to the decision-making summary.

5. Speed - Request for speed bumps at 12450, rue Pavillon

That be amended by-law CA29 0031 determining the speed limits on the whole territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in order to reduce the posted speed to 30 km/h between civic addresses 12414 and 12446, rue Pavillon, corresponding to the green space on rue Pavillon and the Briarwood pool property.

That be installed a "Playground Advanced Sign" (D-270-3-D) in accordance with Standard Drawings 026A of Chapter 2 "Prescription" to indicate, in advance, the proximity of a playground (Volume V Reference: 3.33.3):

- for the westbound direction, between the property lines of 12321-12329, rue Pavillon and 12341-12349, rue Pavillon;

- for the eastbound direction, between the property lines of 12450 and 12454, rue Pavillon.

The “Advanced Speed Limit Sign” (D-70) is not required since the speed limit is not reduced by at least 30 km/h (Reference to Volume V: 3.11).

That be installed a “30 km/h speed limit” sign (P-70-2-30) to indicate that the speed limit is 30 km/h at the beginning of the park area (Reference to Volume V: 2.9):

- for the westbound direction, between the property lines of 12379, rue Pavillon and the Briarwood Pool property and on the shank on the opposite side of 12422-12426, rue Pavillon;
- for the eastbound direction, between the property lines of 12442 and 12446, rue Pavillon.

That be installed a “40 km/h Speed Limit” sign (P-70-2-40) to indicate that the speed limit is 40 km/h (Reference to Volume V: 2.9):

- for the West direction, on the shank on the opposite side of 12446, rue Pavillon;
- for the eastbound direction, between the property lines of 12410 and 12414, rue Pavillon.

As indicated on sketch number 22-287898 attached to the decision-making summary.

6. Routing signage for the Roxboro-Pierrefonds and Sunnybrooke REM stations

That be installed, on the public domain of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, a routing sign for the REM parking lots, including signs conforming to MTQ standards I-350-1 and I-300-P1.

For the Roxboro-Pierrefonds station

As shown on plan NouvLR 602024 120720 40070 4TD2 1002-00:

- on the west side of boulevard des Sources, approximately 85 m north of boulevard Gouin Ouest;
- on the east side of boulevard des Sources, approximately 30 m south of boulevard de Pierrefonds;
- on the south side of boulevard de Pierrefonds, approximately 50 m west of boulevard des Sources;
- on the south side of boulevard Gouin Ouest, approximately 50 m west of boulevard de Pierrefonds;
- on the south side of boulevard Gouin Ouest, approximately 70 m east of rue Meighen;
- on the north side of boulevard Gouin Ouest, approximately 45 m east of 4e Avenue Nord;
- on the west side of 4e Avenue Nord, approximately 20 m south of boulevard Gouin Ouest.

For Sunnybrooke station

As shown on plan NouvLR 602024 118320 40070 4TD2 1002-02:

- on the east side of boulevard Gouin Ouest, approximately 60 m north of boulevard Sunnybrooke;
- on the east side of boulevard Gouin Ouest, approximately 80 m south of boulevard Sunnybrooke;
- on the east side of boulevard Gouin Ouest, approximately 115 m south of boulevard Sunnybrooke;
- on the west side of boulevard Gouin Ouest, approximately 95 m south of boulevard Sunnybrooke;
- on the north side of boulevard Sunnybrooke, approximately 75 m west of boulevard Gouin Ouest.

That the Borough authorize that this installation be carried out by REM or their subcontractor following the resolution of the City Council.

That the maintenance and replacement of this signage remains the responsibility of the REM.

That the Borough, being responsible for the maintenance of public roads on its territory, reserves the right to adjust, move or remove any object placed on the public domain as required.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728006

Que le conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on March 8, 2023.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Adopter une déclaration pour un soutien structurant aux organismes communautaires et institutionnels oeuvrant à Pierrefonds-Roxboro pour leur permettre de venir en aide au nombre croissant de demandeurs d'asile sur le territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 5 décembre 2022, 50 000 personnes demandeuses d'asile ont franchi la frontière canado-américaine de façon régulière et irrégulière. Selon le reportage de Radio Canada du 10 novembre 2022 intitulé « L'itinérance menace les migrants du chemin Roxham » , des ressources d'hébergement se trouvent avec un nombre croissant de personnes demandeuses d'asile qui ont épuisé leur séjour dans des ressources d'hébergement des gouvernements du Québec et du Canada. Or, selon ce reportage et des témoignages des acteurs communautaires, les personnes demandeuses d'asile se font presser de quitter ces ressources d'hébergement, car elles sont au maximum de leurs capacités et le flux de personnes demandeuses d'asile se poursuit. Un reportage de La Presse + du 29 décembre 2022 intitulé « Migrants sans logis, refuges sous pression » a également fait état de la présence de demandeurs d'asile dans les ressources pour personnes itinérantes. Combinée avec une crise de logement et des délais pour recevoir un permis de travail ou un chèque d'aide sociale, la recette est parfaite pour qualifier la situation de crise humanitaire dans la métropole.

Les organismes sociocommunautaires et institutionnels oeuvrant dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont sur la ligne de front de cette crise.

Les enjeux sont entre autres, mais non exclusivement:

- De l'insécurité alimentaire;
- Des besoins vestimentaires;
- De l'équipement matériel (meubles, vaisselle, matériel pour bébé ...);
- Un grand besoin de suivis de grossesse, en périnatalité et en petite enfance;
- Une absence de ressources en garde d'enfants, car les personnes demandeuses d'asile ne sont pas éligibles aux services de garde subventionnés;
- Des difficultés à trouver un logement, tant par la pénurie que par l'abordabilité (les

personnes demandeuses d'asile sont vulnérables à l'exploitation par méconnaissance de leurs droits ou sont réfractaires à faire valoir leurs droits);

- De la détresse psychologique;
- Des traumatismes suite à des violences sexuelles subies lors du parcours migratoire.

Ces enjeux mettent une pression énorme sur le milieu sociocommunautaire qui peine à répondre à la demande. L'essoufflement du personnel fragilise davantage les organismes qui étaient dans un contexte de sous-financement même avant la crise. Les organismes doivent réajuster leur offre de service afin de s'adapter à ce nouveau contexte d'intervention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Attendu que :

- Une coalition réunissant des comités de concertation dans quatorze quartiers de Montréal, la Coalition montréalaise des tables de quartier et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, a exposé des enjeux similaires lors d'une conférence de presse du 24 janvier 2023.
- Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ne soutient pas financièrement l'accompagnement des demandeurs d'asile, sauf exception.
- Les ressources en dépannage alimentaire de Pierrefonds-Roxboro constatent une augmentation importante de personnes demandeuses d'asile parmi leur clientèle.
- Les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux services de garde à contribution réduite, cela constitue un obstacle important à la poursuite des démarches d'immigration et à l'intégration.

Il est résolu :

- De demander au gouvernement du Québec de financer davantage les organismes qui répondent aux besoins des personnes demandeuses d'asile et qui ne sont pas financés pour cette clientèle.
- De recommander aux grands organismes philanthropiques montréalais et québécois de créer un fonds d'urgence pour soutenir les organismes en sécurité alimentaire du territoire.
- De demander au gouvernement du Canada d'assurer que les personnes demandeuses d'asile logées dans les hôtels reçoivent toutes les informations et le suivi dont elles auraient besoin.
- De réclamer au gouvernement du Québec d'ouvrir des centres d'hébergement temporaires pour des personnes demandeuses d'asile qui se retrouvent en situation d'itinérance.
- D'encourager le gouvernement du Québec de permettre aux demandeurs d'asile d'avoir accès aux services de garde à contribution réduite.

JUSTIFICATION

Cette déclaration répond au plan d'action en développement social 2023-2027 de l'Arrondissement qui a notamment comme priorité de soutenir l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté de Pierrefonds-Roxboro. Il répond également à nos actions qui visent à soutenir les acteurs communautaires dans la réalisation de leur mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette demande n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Communiqué de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicable.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-23

Maude VALLEE
conseiller(-ere) en developpement
communautaire

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de la Ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et pour négocier tout renouvellement de celle-ci;

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les droits d'auteur, chaque arrondissement doit verser à la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et à l'organisme RÉ:SONNE (société fédérale autorisée à percevoir des redevances pour le compte d'artistes interprètes et de producteurs d'enregistrements sonores publiés), une redevance annuelle afin de diffuser dans leurs lieux et locaux des œuvres musicales du répertoire de SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE. Il en va de même pour la Ville centre en ce qui concerne les redevances dues à la SOCAN.

En 2019, a été créée par la SOCAN et RÉ:SONNE, la coentreprise ENTANDEM. Celle-ci est détenue et exploitée conjointement par la SOCAN et RÉ:SONNE dans le but de simplifier en un seul paiement, l'octroi de leurs licences musicales respectives. ENTANDEM permet ainsi d'unifier l'administration des licences d'utilisation de musique enregistrée communes aux deux sociétés, actuellement gérées séparément par ces organismes, en une seule et même entreprise.

Par ailleurs, en vertu de l'article 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement doit être conforme avec la Loi sur les droits d'auteur. Toutefois, selon l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la Ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services».

En 2020, dans une volonté de simplifier le processus pour tous les arrondissements dans le paiement des redevances dues à la SOCAN et à RÉ:SONNE via ENTANDEM, la Ville centre a offert aux arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CM20 0822).

Pour se faire, la Ville centre avait offert que soit mandaté le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, pour et au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour négocier tout renouvellement de celle-ci. Des 19 arrondissements, 14 ont adopté une résolution à l'effet d'accepter l'offre telle que proposée incluant le mandat de négocier tout renouvellement. Cinq autres arrondissements ont adopté une résolution à l'effet d'accepter l'offre de conclure l'entente forfaitaire sans inclure le mandat de négocier tout renouvellement de celle-ci dont Pierrefonds-Roxboro.

L'entente venant à échéance cette année, et conformément aux décisions précédentes, la Table des directeurs Culture, Sport, Loisir, Diversité Sociale regroupant tous les arrondissements a recommandé que soit renouvelée l'entente forfaitaire avec Entandem pour les 5 prochaines années, pour et au nom des 19 arrondissements. Pour être en mesure de conclure cette nouvelle entente, il importe que tous les conseils d'arrondissements adoptent une résolution à cet effet. Les 14 arrondissements dont les résolutions prévoient le mandat de négocier tout renouvellement de l'entente, sont réputées avoir déjà donné leur consentement à cette négociation. Pour les 5 autres arrondissements, il est nécessaire que la Ville centre leur offre, à nouveau, de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et de mandater le Service de la culture pour conclure l'entente forfaitaire et tout renouvellement de celle-ci en leurs noms, d'où le présent sommaire.

Rappelons qu'en 2020, suite à la réception des résolutions de tous les arrondissements, l'entente entre la Ville centre avec Entandem, pour et au nom des 19 arrondissements, a été approuvée par le Conseil municipal le 16 novembre 2020 (Re: CM20 1148) et ce, à la satisfaction de toutes les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1148- Approuver l'entente à intervenir entre SOCAN, RÉ:SONNE, ENTANDEM et la ville de Montréal afin de régulariser la facturation, la perception et la réception des droits de licence en droits d'auteurs payables pour l'exécution en public des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE lors d'activités ou événements dans la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour une somme de 239 263,78 \$, taxes incluses - CA20 290163 - D'accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de mandater la Direction du service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; D'autoriser le paiement d'une somme de 4 794,46 \$,

taxes incluses, pour les années 2019 et 2020 et des paiements suivants pour les années subséquentes : 2021 : 2427,89 \$; 2022 : 2458,25 \$ et 2023 : 2488,97 \$; QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel

CM20 0822- Offrir aux arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, et mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

CE19 0380 - En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter l'entente négociée par le Service de la culture auprès de l'organisme Ré-Sonne pour et au nom des 19 arrondissements afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou événements impliquant de la musique publiée lors d'activités et d'événements dans les arrondissements pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 pour une somme de 70 824,60\$ (64 672,30\$ net de ristournes), laquelle somme est payable à part égale par les arrondissements et autoriser la signature du contrat à cet effet.

CM19 0203- Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente à cette fin avec l'organisme Ré:Sonne / Mandater le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet.

DESCRIPTION

Dans un souci d'efficacité et de simplification administrative, les arrondissements souhaitent qu'une entente unique soit conclue avec ENTANDEM pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 et pour tout renouvellement de celle-ci, en leurs noms par l'entremise de la Ville centre et de son Service de la culture, afin de payer les redevances dues à RÉ:SONNE et SOCAN et ce, dans le même esprit que l'entente précédemment conclue avec RÉ:SONNE en 2020.

Le mandat consiste:

a) à conclure une entente pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, sous la forme d'un montant fixe à être versé annuellement à ENTANDEM et ce, à l'égard de la totalité des licences en vigueur utilisées dans les endroits ou installations où la Ville est tenue de les verser en vertu des tarifs applicables à l'exécution en public d'enregistrements sonores publiés pour accompagner des activités de conditionnement physique, des activités de danse, des événements en direct et/ou comme musique de fond.

b) à procéder au partage des coûts à part égale à partir de la proposition établie par les arrondissements pour la portion RÉ;SONNE et à part égale par les arrondissements et le Service de la culture pour la portion SOCAN, le paiement de la somme forfaitaire;

c) à payer ces redevances à ENTANDEM pour la SOCAN et RÉ:SONNE en regard des tarifs ci-après décrits: Tarif 3.B de RÉ:SONNE – Musique de fond (2010-2015); Tarifs 5.A à 5.G –de RÉ:SONNE pour l'utilisation de musique pour accompagner des événements en direct (2008-2015); Tarif 6.B de RÉ:SONNE – Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditionnement physique (2013-2017); Tarif 5.A de la SOCAN – Expositions et foires (2013-2017); Tarif 7 de la SOCAN – Patinoires (2013-2017); Tarif 8 de la SOCAN – Réceptions, congrès, assemblées et présentations de mode; Tarif 10.A de la SOCAN – Musiciens ambulants et musiciens de rue, musique enregistrée (2013-2017); Tarif 10.B de la SOCAN – Fanfares ou chars allégoriques avec musique (2013-2017); Tarif 11.A de la SOCAN – Cirques, spectacles sur glace, feux d'artifice, spectacles son et lumière et autres événements semblables; Tarif 15.A de la SOCAN – Musique de fond (2008-2011); Tarif 19 de la SOCAN – Exercices physiques et cours de danse (2013-2017); Tarif 20 de la SOCAN – Bars karaoké et établissements du même genre (2013-2017) et Tarif 21 de la SOCAN – Installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre (2013-2020), lesquels sont tous des tarifs homologués par la Commission du droit d'auteur du Canada et incluent les renouvellements en vigueur durant la Durée de l'entente.

d) à renouveler l'entente pour des périodes successives d'un (1) an à moins d'avis contraire des parties de son intention de ne pas la renouveler.

Cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville.

JUSTIFICATION

Considérant:

- le besoin de régulariser les redevances payables pour les tarifs ci-haut mentionnés pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028,

- la réduction des frais administratifs reliée à la négociation d'une entente regroupée pour tous les arrondissements de la Ville,

En vertu de la Charte, la Ville centre ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant des compétences des arrondissements. En conséquence, s'ils désirent bénéficier de ces tarifs, les arrondissements doivent accepter par résolution de leur conseil d'arrondissement, l'offre de service de la Ville centre qui mandate la direction associée, soit le Service de la Culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de licences annuels payables par la VILLE à ENTANDEM pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 sont établis à 255 880,29\$ taxes incluses.

Pour chaque arrondissement, l'entente de redevances avec ENTANDEM représente annuellement les montants payables suivants:

Périodes	Frais de licences annuels (avant taxes)	Taxes applicables	Total avec taxes
An 1. Du 1er janvier au 31 décembre 2024	2 205,23 \$	330,23 \$	2 535,46 \$
An 2. Du 1er janvier au 31 décembre 2025	2 238,30 \$	335,19 \$	2 573,49 \$
An 3. Du 1er janvier au 31 décembre 2026	2 271,88 \$	340,21 \$	2 612,09 \$
An 4. Du 1er janvier au 31 décembre 2027	2 305,96 \$	345,32 \$	2 651,27 \$
An 5. Du 1er janvier au 31 décembre 2028	2 340,55 \$	350,50 \$	2 691,04 \$
Totaux	11 361,92 \$	1 701,45 \$	13 063,36 \$

Pour les années subséquentes, l'entente sera renouvelée automatiquement pour des périodes successives d'un (1) an à moins d'avis contraire des parties de son intention de ne pas la renouveler.

MONTRÉAL 2030

Conformément aux alignements stratégiques de la Ville et aux objectifs du Service de la culture qui en découlent, ce projet répond aux priorités organisationnelles de la Ville (priorité 15) en ce qu'il contribue au soutien de la vitalité culturelle de Montréal et de son cœur créatif, notamment les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assure la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la présente, les arrondissements se donnent des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droits d'auteur et ce en réduisant leurs frais administratifs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention des résolutions des conseils d'arrondissements pour compléter l'acceptation de l'offre de service de la Ville centre, finaliser les termes de l'entente avec ENTANDEM et présenter le dossier au Conseil municipal pour autoriser la signature de l'entente et le paiement des sommes dues à l'organisme.

Avril 2023: Finalisation de l'entente avec ENTANDEM

Mai 2023: Obtention des résolutions des 5 conseils d'arrondissements

Mai 2023: Présentation du dossier au Comité exécutif

Mai 2023: Présentation du dossier au Conseil municipal
Juin 2023: Signature de l'entente avec ENTANDEM
Janvier 2024: Facturation des redevances dues à chaque arrondissement par la Ville centre et par la suite annuellement le 10 janvier de chaque année
Janvier 2024 : Paiement des redevances à ENTANDEM par le Service de la culture et par la suite annuellement le 31 janvier de chaque année

Échéancier initial de réalisation du projet

1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LECOQ
c/s bibliotheque <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2023-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m
Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-20

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dépenses de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de Iftar du Dialogue - Atlas Media qui aura lieu le vendredi 14 avril 2023

CONTENU

CONTEXTE

Les élues et élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de l'Iftar du Dialogue - Atlas Media qui aura lieu le vendredi 14 avril 2023, et ce, à même le poste budétaire des subventions.

JUSTIFICATION

Il s'agit de la 18e édition de l'Iftar du dialogue qui réunira quelques 400 personnes représentatives de divers groupes culturels et confessionnels, constituant la mosaïque humaine québécoise au Château classique de Saint-Léonard. Au cours de cet événement, un hommage sera rendu a des personnalités québécoises et canadiennes d'origine maghrébine qui se sont distinguées au cours de l'année par leur engagement social et politique ou par leurs contributions culturelles ou économiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 1 200 \$ sera imputée au poste budétaire 303117 01101 61900 016491.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une contribution financière.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-03-23

IDENTIFICATION

Dossier # :1234911003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une convention de service à l'organisme à but non lucratif Groupe Uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2023 pour la gestion et la mise en valeur du Parc des Anciens-Combattants situé au 155 rue Rose, Pierrefonds. Approuver une convention de services entre l'organisme et la Ville de Montréal au montant maximal de quarante-huit mille dollars (48 000 \$) toutes taxes comprises et autoriser M. Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer la convention.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de revitalisation du parc des Anciens-Combattants situé au 155 rue Rose, Pierrefonds, l'arrondissement a érigé un bâtiment de service et réaménagé le site afin de faire vivre les lieux. À ce titre, l'arrondissement désire octroyer un mandat de gestion et de programmation à un OBNL tel que fait en 2021 et 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 290107 -QUE le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2022 au montant de 46 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2022 pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants (anciennement nommé Port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose; D'approuver une convention de service entre l'organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions du contrat au montant maximal de 46 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2022; D'autoriser monsieur. Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

CA21 290111 - QUE le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2021 au montant de 44 721 \$, taxes incluses, provenant du budget 2021 pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants (anciennement nommé port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose; D'approuver une convention de service entre l'organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions du contrat au montant maximal de 44 721 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2021; D'autoriser monsieur. Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette dépense

soit imputée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

GUEPE est un organisme reconnu qui a pour mission de favoriser un contact privilégié avec la nature montréalaise chez toutes les clientèles et qui souhaite réduire les inégalités sociales, favoriser les comportements écoresponsables et promouvoir la pratique libre du plein air par ses différents services.

L'organisme a le mandat de voir à la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants, tout en offrant un service d'accueil et d'entretien de propreté sur le site. De plus, l'organisme offrira, pour des citoyens, les groupes de camps de jour ou autres, le prêt de matériel de jeux extérieurs, la location de kayaks simples ou doubles. L'organisme offrira également des activités encadrées et d'animations telles que l'initiation au kayak, des excursions guidées, des balades en rabaska, du cinéma en plein air et de l'animation via certains programmes.

Le site sera ouvert de la mi-juin à la fête du travail pour la saison 2023 selon l'horaire d'ouverture suivant:

mercredi au vendredi de 12 h à 19 h
samedi et dimanche 10 h à 19 h

JUSTIFICATION

L'Arrondissement, ainsi que l'organisme ont à cœur la mise en valeur du potentiel récréotouristique du territoire par une offre de services diversifiée, accessible et répondant aux besoins de la population. GUEPE déploie déjà sa mission d'éducation à la nature sur le territoire de l'arrondissement par une programmation d'activités diverses depuis 1993.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DCSLDS dispose de la somme de 48 000 \$ à même son budget d'opération pour la saison 2023 pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants.

de fournisseur: 88559

Poste budgétaire opérations DCSLDS: 2420-0010000-303122-07153-54506-0-0-0

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme propose une gestion clé en main des activités du parc des Anciens-Combattants dès son ouverture. Le volet Plein-air dont la mission est directement liée à la vocation du site et basée sur des valeurs d'accessibilité à tous, de sécurité et de mobilisation des citoyens. L'organisme agira en tant que partenaire de l'arrondissement et pourra faire appel à

des programmes de subventions qui ne nous seraient pas disponibles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toute recommandation provenant de la Direction de la Santé Publique, des instances provinciales et municipales dans le cadre de son offre de services dû à la COVID-19 devra être respectée et mise en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations du parc des Anciens-Combattants seront publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site internet et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention de services;
Paiements tel qu'indiqué à la convention;
Rencontre de démarrage.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 10 mars au lundi 20 mars 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD

Le : 2023-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI

c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-16

IDENTIFICATION **Dossier # :1234991001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services avec l'organisme VertCité pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) taxes incluses pour la tenue et le financement de deux (2) marchés publics dont un (1) marché solidaire au Centre communautaire Gerry-Robertson et un (1) marché public sur la terrasse du Centre Culturel de Pierrefonds. Autoriser monsieur Jean-François Dulièvre, directeur, Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Les marchés publics ont comme principal objectif d'augmenter l'accessibilité aux légumes et aux fruits frais et locaux dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les objectifs secondaires sont de faire découvrir une variété de produits du terroir aux citoyens et d'encourager les agriculteurs et producteurs de la région.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 29 0066: D'accorder une subvention avec convention de 25 000 \$ à VertCité pour la tenue et le financement de deux (2) marchés publics dont un (1) marché solidaire dans le secteur Est, soit au chalet À-Ma-Baie, et un (1) marché public dans le secteur Ouest, au parc du Château-Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
 D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement à signer la convention au nom de la Ville.

CA21 29 0109: D'accorder une subvention avec convention de 25 000 \$ à VertCité pour la tenue et le financement de trois (3) marchés publics dont deux (2) marchés solidaires dans le secteur Est, soit au chalet À-Ma-Baie et au parc Cloverdale, et un (1) marché public dans le secteur Ouest, au parc du Château-Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
 D'autoriser madame Francyne Gervais, directrice, Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville.

CA20 29 0100: Que le conseil d'arrondissement accorde une subvention non récurrente d'un montant de 25 000 \$ provenant du budget de surplus de l'arrondissement à l'organisme Vert-Cité de l'Ouest-de-l'Île pour la tenue et le financement du marché solidaire à Ma-Baie dans le secteur Est, et le marché public Château-Pierrefonds dans le secteur Ouest.
 Que madame Louise Zampini, chef de division Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

Les marchés publics incluent deux sites:

Un marché "solidaire" qui se veut un modèle innovant de marché public, issu de mobilisation communautaire et citoyenne, afin d'améliorer l'accès à des fruits et légumes frais et à juste prix aux citoyens du quartier. Les marchés solidaires se veulent aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

Le concept d'un marché solidaire vise essentiellement à offrir un juste prix des produits, par un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionne sous le principe de « Payez ce que vous pouvez ». Se faisant, un prix suggéré sera affiché pour chaque item et le citoyen pourra choisir de déboursier le montant qu'il est en mesure de payer.

Marché solidaire À-Ma-Baie : situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson (9665, boulevard Gouin O, Pierrefonds, QC H8Y 1R4), il se déroulera les jeudis de 15 h à 18 h, du 6 juillet au 12 octobre 2023 et les samedis 29 juillet, 26 août et 30 septembre de 11 h à 13 h.

Le Marché public Pierrefonds: situé sur la terrasse du Centre culturel de Pierrefonds (13850, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds), il se déroulera les dimanches de 10 h à 14 h, du 11 juin au 24 septembre 2023.

JUSTIFICATION

L'introduction de ces marchés publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. L'acceptation de ce dossier permettra à de nombreux citoyens de l'Arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à prix raisonnable. Sans les contributions financières, la réalisation des activités des marchés pourrait être mise en péril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de services à l'organisme VertCité au montant de 25 000 \$ (Voir intervention des finances).

Type d'intervention demandée : Demande de certification des fonds

MONTRÉAL 2030

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'Arrondissement à ces marchés publics vient compléter le financement de leurs activités et assurer la tenue de l'événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toute demande ayant pour objet de réviser les modalités de réalisation des activités et la tenue des marchés devra être soumise à la Ville pour approbation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue des marchés sont à la charge de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2023-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m
Tél : 514 626-0397
Approuvé le : 2023-03-21

IDENTIFICATION

Dossier # :1234911002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme Tennis Roxboro au montant de dix mille dollars (10 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2023, pour l'entretien de 5 terrains de tennis en terre battue. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2023 avec l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Tennis Roxboro est un organisme sans but lucratif voué à la pratique exclusive du tennis depuis plus de 30 ans. L'arrondissement met à la disposition de Tennis Roxboro cinq (5) terrains en terre battue situés dans le parc des Bénévoles pour réaliser son offre de service. L'organisme est hébergé gratuitement dans un bâtiment à proximité de ces terrains de tennis.

Il accueille une clientèle de tout âge provenant des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île-Bizard-Ste-Geneviève et de Saint-Laurent (46 %) , des villes liées (32 %) et finalement des villes à l'extérieur du territoire de l'île de Montréal (22%). L'organisme offre une tarification qui favorise l'accessibilité des résidents de Montréal. Les résidents des autres villes doivent payer de 60 à 115 % de plus que les résidents de Montréal. L'organisme offre des cours de tennis, notamment avec les services d'un entraîneur de niveau 3 reconnu par Tennis Canada, une ligue maison, ainsi qu'une ligue compétitive. Sur recommandation de l'arrondissement, l'organisme offre depuis 2016 des périodes de pratique libre aux résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C22 290108 -QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ calculé au prorata de la durée de la saison 2022 à Tennis Roxboro, pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2022; QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2022

CA21 290081 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ calculé au prorata de la durée de la saison 2021 à Tennis Roxboro, pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2021

QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son

représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2021.

CA19 290151 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant de 9 635 \$ à Tennis Roxboro inc. pour l'entretien des terrains en terre battue, pour la saison estivale 2019; QUE madame Francyne Gervais, directrice, Culture, Sports, Loisirs et Développement social, soit autorisée à signer ladite convention au nom de la Ville; QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2019.

DESCRIPTION

L'organisme Tennis Roxboro a présenté à l'Arrondissement une demande de soutien financier pour couvrir les frais d'entretien des cinq (5) terrains en terre battue situés au 10, 11e Rue pour la saison 2023. L'Arrondissement désire autoriser le versement d'une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro. Cette subvention doit être affectée exclusivement à l'entretien des cinq (5) terrains de tennis en terre battue, et ce, conditionnellement à la signature de la convention et à la remise des pièces justificatives avant le 30 novembre 2023.

JUSTIFICATION

Ce type de surface est très prisé par les joueurs de tennis et exige d'être entretenu quotidiennement par des experts qui détiennent l'expertise et la formation adéquate pour en assurer la pérennité. L'entretien a lieu trois fois par jour, soit en matinée, en mi journée et en soirée. L'Arrondissement ainsi que la clientèle de l'organisme ont jusqu'à présent été tous les deux satisfaits de la qualité des services rendus par Tennis Roxboro.

L'Arrondissement souhaite continuer de collaborer avec l'organisme pour l'entretien des terrains lors de la prochaine saison, car il n'a, entre autres, pas l'expertise ou les ressources pour le faire elle-même. Ainsi, Tennis Roxboro aura la possibilité d'offrir un service de qualité aux citoyens sur les terrains de tennis de l'arrondissement et ce, à moindre coût. De plus, c'est le seul point de service dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal à être pourvu de terrains de cette qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le versement d'une subvention au montant de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro pour l'entretien des terrains de tennis situés au parc des Bénévoles pour l'année 2023.

La somme de 10 000 \$ est disponible au budget de fonctionnement 2023 au code budgétaire suivant :

2420.0010000.303104.07001.61900.016490

Numéro de fournisseur SIMON pour l'organisme Tennis Roxboro : 141581

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et

l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision positive permettra d'offrir aux joueurs de tennis de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro des surfaces de jeux de qualité et ainsi d'appuyer le développement du tennis, notamment auprès des jeunes.

L'absence de contribution diminuerait la qualité de l'offre de service, provoquerait une détérioration des terrains, réduirait le taux d'occupation et augmenterait les coûts d'inscription aux activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ouverture des terrains utilisés par Tennis Roxboro est compromise dû à la fermeture des installations non essentielles et à la distanciation sociale et physique. Advenant que le tennis ne soit pas ouvert pour la saison 2023, l'arrondissement exigera la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des projets. De plus, l'arrondissement pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation des entretiens ne requiert plus la somme maximale tel que stipulé dans la convention de contribution (article 5.3).

Toute recommandation provenant de la Direction de la Santé Publique, des instances provinciales et municipales dans le cadre de son offre de services dû à la COVID-19 devra être respectée et mise en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations de Tennis Roxboro sont publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site Internet et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, l'OBNL devra ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour l'entretien des terrains à terre battue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 10 mars au lundi 20 mars 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve DEGUIRE
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-14

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-16

IDENTIFICATION

Dossier # :1234911004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de sept mille dollars (7 000 \$) toutes taxes comprises et affecter un montant de 7 000\$ à même le surplus de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est responsable du développement de la programmation d'activités culturelles, sportives, récréatives et communautaires sur l'ensemble de son territoire. L'Arrondissement s'assure de la disponibilité d'installations et d'équipements adéquats et sécuritaires qui répondent aux besoins des citoyens et stimulent la vitalité des communautés qui le composent.

Durant la saison d'opération 2021, il a été remarqué tout au long de la saison estivale, une perte d'eau inhabituelle. Cette perte d'eau a impacté la qualité de celle-ci et la quantité de produits chimiques qui ont dû être utilisés lors du remplissage du bassin avec de l'eau fraîche, et ce, quotidiennement. Ils ont remarqué que la perte d'eau provenait du drain de fond dans la section profonde qui se rend directement à la salle de pompage. Suite à une visite d'une firme qui a confirmé la problématique du drain de fonds, une soumission a été émise afin de déterminer les coûts des travaux.

En 2022, la majorité des travaux ont été fait pour réparer le drain de fonds, cependant, ils n'ont pas été en mesure de terminer les travaux pour assurer le bon fonctionnement du drain à long terme. Les travaux qui seront effectués régleront cette problématique. Une soumission a été émise afin de déterminer les coûts des travaux restants.

L'OBNL est reconnu et conforme selon la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 290055 :QUE le conseil accorde des subventions avec conventions aux organismes à but non lucratif qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit Piscine Thorndale inc. pour un montant de 41

117,79 \$ et Association récréative du Parc Pierrefonds pour un montant de 20 651,25 \$, pour un montant total de 61 769,04\$, taxes incluses, payable à même le budget de fonctionnement 2023, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs; QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer les conventions avec les organismes au nom de l'arrondissement; QUE ces subventions soient payées selon les informations financières contenues au dossier décisionnel

Résolution CA22 290063 :QUE le conseil d'arrondissement octroie une subvention ponctuelle au montant de 36 792 \$, taxes incluses, à Piscine Thorndale inc. pour des travaux majeurs imprévus de réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale; QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget du surplus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Résolution CA22 290062 : QUE des subventions avec conventions soient versées aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le montant indiqué en regard de chacune, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs pour l'année 2022; QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer les conventions avec chaque organisme au nom de l'arrondissement; QUE ces subventions d'une valeur totale de 55 197,54 \$ soient payées respectivement à même le budget de fonctionnement 2022 selon les modalités et les échéances prévues auxdites conventions et les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

La DCSLDS a reçu une demande officielle de la part de l'OBNL avec une soumission des coûts des travaux. Ceux-ci sont essentiels au bon fonctionnement du bassin et au maintien d'une bonne qualité d'eau qui est impérative pour respecter l'ouverture de la piscine. Une excavation devra avoir lieu pour réparer le drain de fonds afin d'avoir accès aux tuyaux désuets et d'y faire les travaux nécessaires de remplacement.

JUSTIFICATION

Accorder cette subvention pour ces travaux majeurs permettra un bon fonctionnement du bassin afin que l'OBNL puisse déployer et maintenir une bonne qualité d'eau et une offre de service sécuritaire aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la contribution pour la réparation du drain de fonds est de 7 000 \$ toutes taxes incluses si applicables , et ce au budget du surplus.

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Refuser cette contribution pourrait compromettre l'ouverture de la Piscine Thorndale vu que

l'OBNL n'a pas les fonds nécessaires pour effectuer les travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ouverture de la piscine communautaire Thorndale est compromise dû à la fermeture des installations non essentielles et à la distanciation sociale et physique. Il est important de faire les travaux rapidement avant l'ouverture de la piscine afin de recevoir les matériaux nécessaires aux travaux dans un délai raisonnable qui peut être affecté par la Covid.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, l'OBNL pourra préparer les débuts de travaux dès la fonte de la neige et du dégel du sol. Les travaux doivent se faire avant l'ouverture officielle de la piscine à la fin juin 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent de développement Sports et Loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2023-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI

c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-22

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'organisme Jardin pour la biodiversité urbaine et les zones de zoodiversité (Buzz) d'utiliser les terrains autour de la bibliothèque de Pierrefonds au 13 555, boulevard de Pierrefonds, afin d'y cultiver un jardin pollinisateur. Autoriser Mme Louise Zampini à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'appel à projet « maillage » de MontréalCulteurs invite les entreprises agricoles urbaines et d'économie sociale à proposer un projet agricole pour un ou des espaces offerts. Il a comme objectif de créer des maillages entre les propriétaires et les gestionnaires immobiliers avec les entreprises agricoles urbaines et d'économie sociale, afin de faciliter l'implantation de fermes urbaines sur l'Île de Montréal.

La bibliothèque de Pierrefonds a soumis les espaces gazonnés qui l'entourent dans le cadre de cet appel à projet. Quatre candidatures ont été déposées et le projet *Jardin pollinisateur* de l'organisme Jardin pour la biodiversité urbaine et les zones de zoodiversité (Buzz) a été sélectionné puisqu'il répondait aux critères et besoins de la bibliothèque: faisabilité, plan d'affaires et structure financière viables, aucun investissement financier, possibilité de partenariat social et éducatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Planter les espaces ciblés autour de la bibliothèque avec des plantes vivaces indigènes, avec une stratégie de plantation pluriannuelle. Ces lieux deviendront des fermes qui produisent des semences et des plantes adultes, en utilisant la technique de production en plein champ. Ces plantes présentent des avantages significatifs pour les pollinisateurs pendant la croissance en taille et en valeur. La stratégie de plantation pluriannuelle permet de tenir compte de la lente maturation de nombreux types de plantes favorables aux pollinisateurs. Un volet éducatif est ajouté au projet. Des ateliers sur les plantes pollinisatrices et sur l'intégration d'un jardin pour pollinisateurs dans l'environnement urbain seront disponibles pour la population. Des affiches éducatives seront également ajoutées dans les espaces afin d'identifier les plantes et d'exposer les bénéfices pollinisateurs.

Les objectifs du projet sont de :

Planter, cultiver et entretenir les terrains vacants ciblés et leur donner une nouvelle vocation.

Implanter de meilleures pratiques environnementales

Implanter des alternatives bénéfiques à la monoculture qui sont au service des pollinisateurs et des insectes indigènes.

Animer des ateliers éducatifs pour la population afin de transformer les pratiques existantes.

Rendre plus esthétique les espaces autour de la bibliothèque.

Le projet se déroule du 3 avril 2023 au 31 mars 2028 (5 ans).

JUSTIFICATION

L'organisme Jardin pour la biodiversité urbaine et les zones de zoodiversité (Buzz) est dédié à l'amélioration de la biodiversité urbaine par la création de jardins de pollinisateurs urbains. Concrètement, il travaille à transformer les pelouses de monoculture en jardins remplis de plantes indigènes et respectueuses des pollinisateurs, il est le partenaire idéal pour ce projet éducatif. Le projet permet d'appuyer l'innovation et la créativité d'une entreprise locale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en:
2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accélérer la transition écologique et favoriser la mise en place d'aménagements permettant de limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts sur les populations les plus vulnérables. Sensibiliser la population de Pierrefonds-Roxboro à des meilleures pratiques environnementales.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant le mandat sont à la charge de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 10 mars au lundi 20 mars 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1236936001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 5 157 400,81 \$, taxes incluses, à savoir 4 125 920,65 \$, taxes incluses pour le contrat, 825 184,13 \$ taxes incluses pour les contingences et 206 296,03 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Construction G-NESIS Inc. un contrat pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau, sanitaire et pluviale, travaux de chaussées, de bordures et de drainage ainsi que d'autres travaux connexes dans les rues 4e Avenue Nord ainsi que 4e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 4 125 920,65 \$. - Appel d'offres public ST-23-05 (sept soumissionnaires conformes)

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré, la DGA et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PDI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGA dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Un appel d'offres public a été lancé le 16 février 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 14 mars 2023, laissant ainsi un délai de plus de 20 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addendas suivants ont été publiés :

- Le 2 mars 2023 - Report de date d'ouverture - du 9 mars au 14 mars.
- Le 7 mars 2023 - Réponses aux questions des soumissionnaires.

La validité des soumissions est de 60 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 290127 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) que l'arrondissement de Pierrefonds prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de chaussée, bordure, trottoir, drainage ainsi que des travaux connexes sur la 3e Avenue Nord et une section de la 4e Rue en 2022 ainsi que la 4e Avenue Nord et une section de la 4e Rue en 2023 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. (contrat ST-22-06 pour 2022)

DESCRIPTION

Le projet consiste en :

- reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout pluviales et sanitaires.
- installation de nouveaux puisards et regards.
- installation de nouvelles bornes d'incendie pour améliorer la protection.
- reconstruction de la structure de la chaussée, de nouvelles bordures en béton.
- travaux d'aménagement de plantations.
- remise en état des entrées charretières et du gazon en façade des propriétés.

Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres sur SEAO :

Gérald Théoret inc.; Excavation Gricon; Ali excavation inc.; Les entreprises J. Piccioni Inc.; Pavages d'Amour Inc.; 9200-2088 Québec Inc.; Construction G-Nesis Inc.; Demix Construction; Eurovia Québec Construction Inc.; Hudson Six Inc.; L.A.Hebert Itée; Le Groupe Lécuyer Itée; Les Entreprises Cogenex Inc.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public ST-23-05 pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 4e Avenue Nord et la 4e Rue a été lancé le 16 février 2023 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mars 2023 à 11 heures.

- Treize (13) entreprises se sont procurées les documents de soumission;
- Les entreprises ont eu un délai de plus de 20 jours afin de soumissionner;
- Deux (2) addendas ont été publiés.

Vous trouverez ci-dessous la liste des soumissionnaires à cet appel d'offres :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 20% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
G-Nesis Inc.	4 125 921 \$	825 184 \$	4 951 105 \$
Gérald Théoret Inc.	4 285 979 \$	857 196 \$	5 143 175 \$
Excavation Gricon	4 714 092 \$	943 418 \$	5 657 510 \$
L.A. Hebert Itée	4 883 508 \$	976 702 \$	5 860 210 \$
ALI Excavation Inc.	5 369 937 \$	1 073 987 \$	6 443 924 \$
Duroking Construction	5 677 521 \$	1 535 504 \$	7 213 025 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	6 163 009 \$	1 232 602 \$	7 395 611 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	5 763 036 \$	1 152 607 \$	6 915 643 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	6 094 937,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	23,10 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	2 444 506 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	49,37 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-1 964 538 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-28,41 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	192 070 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3,88 %

Suite à l'analyse des documents des soumissionnaires, le plus bas soumissionnaire conforme est Construction G-NESIS Inc. avec un montant de 4 125 920,65 \$.

L'écart entre l'estimation faite par l'arrondissement et le plus bas soumissionnaire conforme est de -28,41%, montant de 1 964 538 \$.

L'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions a été faite le 14 mars 2023. Ces validations ont montré que :

- Construction G-NESIS Inc., ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreinte de la régie du bâtiment du Québec;
- Construction G-NESIS Inc., ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Construction G-NESIS Inc., a une autorisation de contracter de l'AMP;
- Construction G-NESIS Inc., et aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à Construction G-NESIS Inc. au montant de sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction de la gestion des actifs (DGA) du service de l'eau

Les travaux sur les actifs de l'eau de la direction de la gestion des actifs (DGA) du service de l'eau, consistent à la reconstruction des conduites d'eau, sanitaire et pluviale, conjointement avec les travaux de reconstruction de la chaussée de cette rue. La DGA a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux sont prévus débiter en avril 2023 et se terminer en novembre de la même année. L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro agissant en tant qu'exécutant du projet devra respecter l'enveloppe budgétaire allouée, fournir par actif les longueurs réalisées et les pourcentages d'avancement des travaux, et ce de façon mensuelle. À la fin des travaux des plans tels que construits devront être préparés en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra être transmise à la DGA.

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) - Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE)

Un montant maximal de 1 740 838,98 \$ taxes incluses, ou 1 589 618,02 \$ net de ristournes de taxes, et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-012 Travaux aménagement rues sur réseau local VDM CM 19 0227. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023 et prévue au PDI 2023-2032 de la Ville-centre dans le programme 55863 - Programme d'aménagement des rues - Local. Les crédits net de ristourne de 1 334 251,71 \$ seront dédiés pour la chaussée et de 255 366,32 \$ pour les trottoirs.

Le coût du contrat à octroyer est de 4 125 920,65 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel de contingences (20 %) est de 825 184,13 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel pour les frais incidents (5 %) est de 206 296,03 \$, incluant les taxes. (Laboratoire et services professionnels de surveillance de chantier).

Le montant total maximal du projet est évalué à 5 157 400,81 \$.

Le financement pour ce projet provient :

de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro (3,4 %) : 179 362,04 \$

de la DGA (direction de la gestion des actifs) (62,8 %) : 3 237 199,84 \$

et du SIRR (service de l'infrastructure et du réseau routier), programme PAR-local (33,8 %) : 1 740 838,98 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La division des communications de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :

Début des travaux du contrat : Le 24 avril 2023

Fin des travaux du contrat : Novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 17 mars 2023

Hermine Nicole NGO TCHA, 17 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-17

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1236936003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus pour le projet ST-23-09, soit pour des travaux de construction d'une scène au parc de Deauville, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. - Appel d'offres public ST-23-09 (trois soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc de Deauville est situé dans le district Cap Saint-Jacques à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Gouin ouest, rue de Baubigny, rue de Fontenay et rue Berthiaume. Des travaux de mise aux normes, d'amélioration et d'ajout d'installations aux services aux citoyens et de nouveaux espaces seront mis sur pied. De manière non exhaustive, le présent mandat consiste à réaliser le réaménagement des aires de jeu, un ajout d'une aire de jeu pour adolescents, un aménagement d'une aire de jeu d'eau, une reconfiguration de certains sentiers, une mise à jour du mobilier, de la plantation et l'ajout d'une fontaine à boire. De manière non exhaustive, le présent mandat consiste à réaliser des travaux de construction d'une scène extérieure incluant son assise infrastructurelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-23-09 a été lancé le 2 mars 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 23 mars 2023, laissant ainsi un délai de 21 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Un addenda a été émis le 16 mars 2023:
Addenda #1 : Réponses aux questions des soumissionnaires.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de six (6) preneurs de cahier des charges, trois ont présenté une offre. Toutefois, aucune d'elles n'a été retenue. L'appel d'offres doit donc être annulé. Le soumissionnaire conforme ayant le montant le plus bas, Les constructions H2D Inc, a déposé une soumission à l'ouverture de l'appel d'offre d'un montant total de 677 869,61 \$ taxes incluses tandis que le montant de l'estimation pour le projet s'élève à 254 250 \$. La différence est de l'ordre de plus de 100 % de plus qu'estimé, c'est pour cette raison qu'une annulation est prescrite pour ce projet.

Soumissions reçues	Note intermédiaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)
Les Constructions H2D Inc.			677 869.61 \$
9397-7650 Québec Inc.			731 159.36 \$
Construction NCP			893 355.75 \$
Dernière estimation réalisée			254 250 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire			
(l'adjudicataire – l'estimation)			(423 619.36 \$)
(l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			166.62

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria Isabelle HERNANDEZ
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-23

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de trois billets « Or » au coût total de 600 \$ pour le spectacle-bénéfice annuel de la Salle Pauline-Julien et autoriser madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse et monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse à assister à cet événement qui aura lieu le jeudi 20 avril 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Après trois années de pause, la Salle Pauline-Julien est très heureuse de présenter son Spectacle-bénéfice annuel qui se tiendra le jeudi 20 avril 2023 et sollicite la participation des membres du conseil d'arrondissement.

L'événement débutera par un cocktail dînatoire dès 18 heures offert par le restaurant La Maison Verte suivi d'une représentation d'un spectacle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Les sommes amassées seront versées au profit du Fonds AU COEUR DE LA SCÈNE, un fond qui vise à rendre la culture plus accessible pour les enfants, les adolescents marginalisés, les aînés, les nouveaux arrivants et les familles à faible revenu.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui par l'achat de trois billets « Or » à 200 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense de 600 \$ soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette demande n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-03-29

IDENTIFICATION

Dossier # :1238388003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 28 janvier au 24 février 2023

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de février.
Rapport couvrant la période du 28 janvier au 24 février 2023 qui totalise la somme de 452 884.30 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 28 février pour un montant de 4 947.61 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2023-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1233840002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

CONTENU**CONTEXTE**

Cet amendement au règlement CA29 0010, Nuisances et bon ordre, est dans l'intérêt des citoyens de Pierrefonds-Roxboro afin:

- de réglementer le stationnement de véhicules autre qu'un endroit destiné à cette fin sur la propriété privée;
- d'empêcher l'érection de structures temporaires tels que des échafaudages sans que des activités de travaux ne soient entrepris
- D,assujettit otus les équipements mécaniques de toute nature aux limitations de bruits de 55 db

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du règlement original (CA29 0010) : 11 février 2007

DESCRIPTION

L'objectif de ce règlement est contrôler les nuisances associées aux véhicules automobiles stationnées sur la pelouse, d'empêcher les échafaudages temporaires érigés en permanence et de contrôler le bruit de tout équipement mécanique.

JUSTIFICATION

La réglementation actuelle empêche les inspecteurs d'agir dans plusieurs dossiers faisant l'objet de plaintes par les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en vigueur de ce nouveau règlement n'entraîne pas de dépense directe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt, et adoption du projet de règlement : 3 avril 2023

Adoption du règlement: 1er mai 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et

Le : 2023-03-23

inspections (arrondissement)

études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

CONTENU**CONTEXTE**

De nombreux projets de transformation d'immeubles participent à une modification importante des typologies résidentielles offertes, ainsi qu'à la mutation rapide de la morphologie urbaine historique de différents quartiers montréalais. Il est notamment observé la transformation de résidence à vocation particulière en logement régulier.

Dans ce contexte, l'arrondissement envisage de nouvelles modifications réglementaires et souhaite interdire temporairement le remplacement des habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

Le conseil d'arrondissement peut décréter une telle interdiction (effet de gel) en adoptant un avis de motion conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est proposé de donner un avis de motion annonçant que sera adopté un règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro afin d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, Maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

En matière d'urbanisme, l'avis de motion peut être donné en tout temps, avant comme après le dépôt d'un projet de règlement. Il ne requiert pas la publication d'un avis public ni d'un affichage. Dès la présentation de cet avis de motion, aucun nouveau plan de construction,

de transformation ou d'occupation ne pourra être approuvé ni aucune nouvelle demande de permis ou certificat accordés si cela a pour effet de permettre le remplacement d'une habitation collective de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner cet avis de motion afin d'éviter que des résidences et maisons d'étudiants, Maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) ne soient remplacées par des immeubles résidentiels locatifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Solidarité, équité et inclusion

Priorité 7 : La protection des habitations collectives de soins et de services permet de répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

Quartier

Priorité 19 : La protection des habitations collectives de soins et de services contribuent à offrir des milieux de vie diversifié, sécuritaire et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-14

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0040-60 afin de reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 aux fins de modifier la définition de « RÉSIDENCES DE TOURISME » et d'abroger la définition « GÎTE TOURISTIQUE » au chapitre 3, terminologie, article 25, d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 - Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0040-60 afin de reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 aux fins de modifier la définition de « RÉSIDENCES DE TOURISME » et d'abroger la définition « GÎTE TOURISTIQUE » au chapitre 3, terminologie, article 25, d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 - Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1223840007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0040-60 afin de reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 aux fins de modifier la définition de « RÉSIDENCES DE TOURISME » et d'abroger la définition « GÎTE TOURISTIQUE » au chapitre 3, terminologie, article 25, d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 - Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1.

CONTENU**CONTEXTE****LÉGISLATION QUÉBÉCOISE**

Actuellement, pour faire la location d'hébergement de courte durée (ERP) , il faut détenir une attestation de classification et un numéro d'établissement émis par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) que ce soit pour une résidence principale ou secondaire.

L'hébergement de courte durée signifie une durée de 31 jours ou moins.

La législation de Québec sur l'hébergement de courte durée des résidences principales entre en vigueur le 25 mars 2023. Cela signifie que les citoyens pourront faire la location à courte durée de leur résidence principale sans autre formalité (mis à part l'attestation de la CITQ). Les règlements municipaux allant à l'encontre de ce principe tomberont.

Après mars 2023, les municipalités pourront continuer de réglementer les résidences secondaires. Si elles souhaitent réglementer les résidences principales, elles devront passer par un processus référendaires (art. 21.1 Loi sur les établissements d'hébergement touristique).

RÉGLEMENTATION MONTRÉLAISE

À Montréal, ce sont les arrondissements qui ont les compétences de réglementer en matière de zonage et d'usages conditionnels.

POSITIONNEMENT ET ACTIONS À POSER

L'impact pourrait être plus important que nous le percevons dans le contexte de la pénurie de logements.

Du point de vue de la perception citoyenne, le fait de ne pas avoir réglementer dans nos arrondissements met le parti en situation de vulnérabilité sur les enjeux de location

d'hébergement de courte durée et la crise du logement. L'Arrondissement s'expose à la critique citoyenne de ne poser aucune action pour contrer l'explosion d'immeubles locatifs à court terme (moins de 31 jours) sur leur territoire.

Une municipalité peut néanmoins limiter le nombre d'ERP

Tenue d'un registre est obligatoire.

Nombre de signatures requises pour la tenue d'un référendum est réduit de moitié par rapport au processus habituel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption et entrée en vigueur du règlement CA29 0040-34-1 en 2018

DESCRIPTION

Le projet de règlement consiste à reconduire les dispositions du règlement CA29 0040-34-1 qui consiste à ne permettre l'hébergement de courte durée que dans la zone H1-2-103-1.

JUSTIFICATION

À défaut d'adopter ce projet de règlement, la location d'hébergement de courte durée serait permise sur tout le territoire. Toute réglementation d'urbanisme en vigueur avant le 25 mars 2021 qui a pour effet d'interdire l'exploitation d'un ERP devient inopérante à partir du 25 mars 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités Montréal 2030 suivantes :

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'entre en vigueur du règlement, une communication sur le site WEB de l'arrondissement informera clairement les citoyens des zones dans lesquelles les ERP sont interdits sur leur territoire, le cas échéant. Cela permettra d'éviter qu'un propriétaire d'ERP se retrouve en situation d'infraction à la réglementation municipale sans le savoir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2022 Dépôt du projet de règlement, Adoption avis de motion

Février: Consultation publique

Mars 2023 Adoption du règlement, Début du processus référendaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-13

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

Tél : 514 626-5103

Approuvé le : 2022-12-13

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-61 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la zone C-5-311.

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 13 065 - 13 135, boulevard Gouin Ouest a déposé une demande de modification au Règlement de zonage afin de permettre un nouvel usage pour un commerce existant situé au 13 081, boulevard Gouin Ouest (Casa Reception). Le nouvel usage proposé d'«établissement avec salle de réception ou de banquet» s'ajoutera à ceux déjà autorisés dans la zone C-5-311, soit les usages «vente de détails et services» et «divertissement commercial, hébergement et restauration».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 mars 2023

Considérant que les membres du Comité sont favorables à permettre l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la zone C-5-311;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 22 décembre 2022 au 10 février 2023;

Que les membres du Comité recommandent au Conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de modification au règlement de zonage numéro CA29 0040 afin d'autoriser l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la zone C-5-311, ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage plus précisément la grille des spécifications suivante : C-5-311 : ajout de l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la catégorie d'usage c4b.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 3 avril 2023

Assemblée publique de consultation : avril-mai 2023

Adoption du 2^e projet de résolution : juin 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : juin 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : juillet 2023

Certificat de conformité : juillet-août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de modification au Règlement de zonage (CA29 0040) aux fins d'ajouter l'usage «station-service pour camion» dans la zone I-8-491.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant mandaté par le propriétaire des lots 1 898 907 et 3 978 056 situés au 3600, rue Pitfield a déposé une demande de modification au Règlement de zonage (CA29 0040) aux bureaux de l'arrondissement.

Cette demande vise à ajouter un nouvel usage dans la zone I-8-491 soit : une « station-service pour camion ». Le propriétaire souhaite ainsi développer la partie arrière du lot 3 978 056 en y accueillant une station-service qui desservira les camions et véhicules lourds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 mars 2023

Considérant que la Ville s'est dotée d'une « Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels » afin de préserver et d'augmenter la biodiversité sur le territoire et ainsi améliorer la qualité des milieux de vie;

Considérant que le Plan d'urbanisme reconnaît les dix écoterritoires de ladite Politique (carte 2.6.3 : Le patrimoine naturel);

Considérant que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3600, boulevard Pitfield sont situés dans un de ces dix écoterritoires soit : « La coulée verte du ruisseau Bertrand »;

Considérant l'objectif 16 du Plan d'urbanisme : « Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel »;

Considérant l'usage projeté du site « une station-service pour camion »;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de ne pas accepter la demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 visant à autoriser l'usage « station-service pour camion » dans la zone I-8-491 pour les raisons suivantes :

- Bien que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3600, boulevard Pitfield sont situés dans la zone I-8-491, il n'est pas souhaitable d'intensifier les activités de type « c5c » afin d'y accueillir une station-service pour camion et véhicule lourd puisque lesdits lots sont

situés dans l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand »; et

· De part sa nature, l'usage proposé et l'équipement nécessaire à son fonctionnement (par exemple : réservoirs souterrains, tuyauteries souterraines, distributeurs de carburant) vont à l'encontre des objectifs de conservation de l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » quant à la pérennité de son écosystème et de son régime hydrique.

DESCRIPTION

Les lots 1 898 907 et 3 978 056 sont situés dans l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand ». Un écoterritoire c'est: une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés (Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal). Les écoterritoires ont été établis par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville et ont été entérinés dans le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

L'usage proposé est classifié dans la groupe d'usages « Commerces artériels lourds, commerces de gros et services para-industriels (c5) » au Règlement de zonage (CA29 0040) plus précisément la catégorie « c5c ».

La grille des spécifications de la zone I-8-491 autorise seulement les deux usages dans la catégorie « c5c » soient:

- Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin (536);
- Service de location d'outils ou d'équipements (6352).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la

conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 13 mars au 19 mars 2023 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1236765003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Règlement CA29 0137-1 modifiant le règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023,aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1236765003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement CA29 0137-1 modifiant le règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023,aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 290340 - Règlement concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023 et remplaçant le règlement numéro CA 29 0130.

DESCRIPTION

Règlement CA29 0137-1 modifiant le règlement CA29 0137 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023 aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Carl ST-ONGE
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1236781001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1236781001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.
Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le PDI 2023-2032 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 4 octobre 2022 (CA22 29 0252) GDD 1226781007.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.
Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspect financier: Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$.
Aspect budgétaire: Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

Emprunt net à la charge des citoyens 2023-2032

Projet 55713 (programme de réfection routière) 3 000 000 \$

Sous-projet 23 55713 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de mars 2023

Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement d'avril 2023

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois d'avril 2023

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Octroi des contrats à partir du mois de juin 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET

C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-23

Jean-Sebastien GAGNON

Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1234991002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation pour la tenue du Marché solidaire À-Ma-Baie, chaque jeudi, situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, 9665 boulevard Gouin Ouest, pendant la période du 6 juillet au 12 octobre 2023 et les samedis 29 juillet, 26 août et 30 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché solidaire à VertCité, en collaboration avec Corbeille de pain Lac-St-Louis pour la saison 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 29 0079: Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 22 29 0079 l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie à l'extérieur du chalet À-Ma-Baie situé au 9625, boulevard Gouin Ouest les jeudis de 14 h 30 à 16 h du 30 juin au 13 octobre 2022 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

L'Arrondissement organisera le marché solidaire À-Ma-Baie pour la période du 6 juillet au 12 octobre 2023, les jeudis entre 13 h et 15 h pour son installation et de 15 h à 18 h pour la vente au public. Les samedis 29 juillet, 26 août et 30 septembre 2023, entre 9 h et 11 h pour son installation et de 11 h à 13 h pour la vente au public.

Le marché solidaire À-Ma-Baie sera situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson (Offrant uniquement des fruits et légumes frais et majoritairement locaux, le marché solidaire À-Ma-Baie sera opéré par deux organismes communautaires reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL, soient VertCité et Corbeille de Pain Lac St-Louis. Le concept vise à offrir un juste prix des produits, par un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionnera sous le principe de « Payer ce que vous pouvez ». Se faisant, un prix suggéré sera affiché pour chaque item et le citoyen pourra choisir de déboursier le montant qu'il est en mesure de payer.

La tenue du marché solidaire À-Ma-Baie nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Un modèle innovant de marché public, issu de mobilisation communautaire et citoyenne, afin d'améliorer l'accès à des fruits et légumes frais et à juste prix aux citoyens du quartier. Le marché solidaire À-Ma-Baie se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

MONTRÉAL 2030

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toute demande ayant pour objet de réviser les modalités de réalisation des activités et la tenue du marché devra être soumise à la Ville pour approbation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397
Approuvé le : 2023-03-21

IDENTIFICATION

Dossier # :1234991003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation pour la tenue du Marché public Pierrefonds sur la terrasse du Centre culturel de Pierrefonds,13850, boulevard Gouin Ouest, chaque dimanche, du 11 juin au 24 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché public Pierrefonds à VertCité pour la saison 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 29 0078: Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 22 29 0078 l'autorisation de la tenue d'un marché public au parc du Château-Pierrefonds situé à l'intersection du boulevard de Pierrefonds et de l'avenue du Château-Pierrefonds les dimanches de 10 h à 14 h du 26 juin au 18 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

L'Arrondissement organisera les marchés publics les dimanches pour la période du 11 juin au 24 septembre 2023 inclusivement, entre 9 h et 10 h pour son installation et de 10 h à 14 h pour la vente au public. Le marché aura lieu sur la terrasse du Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13850, boulevard Gouin Ouest. Des producteurs et artisans seront invités à y tenir un kiosque afin d'y vendre leurs produits.

La tenue du marché nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

La tenue du Marché public Pierrefonds améliore l'accès à des fruits et légumes frais aux citoyens du quartier. Le Marché public Pierrefonds se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

MONTRÉAL 2030

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, [des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.] »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toute demande ayant pour objet de réviser les modalités de réalisation des activités et de la tenue du marché devra être soumise à la Ville pour approbation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr. <60m

Le : 2023-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI

c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-21

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la tenue de l'événement Fête des Isles ainsi que la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site de l'événement le 29 juillet 2023 de 11 h à 21 h, et le 30 juillet 2023 de 11 h à 20 h dans l'espace vacant situé à l'Ouest de la Mairie au 13665, boulevard de Pierrefonds.

CONTENU

CONTEXTE

Overture with the Arts (OWTA) est un organisme à but non lucratif basé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, offrant des formations en musique, danse, théâtre, chant etc. Ses programmes gratuits et à faible coût permettent aux jeunes de poursuivre leur passion pour les arts de la scène. Sans ces programmes, ces jeunes n'auraient pas les moyens de s'offrir des cours. OWTA aide les enfants à trouver un exutoire créatif pour l'expression de soi et renforcer la confiance et l'équilibre. Depuis 2009, environ 65 000 jeunes ont bénéficié de ces programmes parascolaires et des visites en milieu scolaire.

L'organisme Overture with the Arts est un organisme reconnu, catégorie A, par l'Arrondissement selon sa Politique de reconnaissance des organismes. Cette année, pour une première fois, l'organisme souhaite offrir un événement public d'envergure qui fera rayonner l'arrondissement et qui permettra de réaliser une collecte de fonds. Les profits seront partagés par OWTA et WIBCA (L'association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île) et serviront à financer la réalisation de leurs missions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n' y a pas de décision antérieure car c'est un nouvel événement.

DESCRIPTION

Fête des Island/Island Fête est un festival gratuit de deux jours ouvert à tous célébrant la cuisine caribéenne, l'art noir et l'excellence noire. Cet événement familial permettra aux invités de déguster une authentique cuisine des Caraïbes, d'être divertis par les meilleurs et les plus brillants musiciens et artistes de Montréal, tout en faisant la promotion des entreprises locales appartenant à des Noirs. En plus, l'objectif de l'événement est de promouvoir les entreprises appartenant à la communauté noire tout en unissant la

communauté. Cet événement est une collecte de fonds.

L'organisme propose une série d'animations sur place, incluant des prestations de musique, du théâtre et de danse; la vente de nourriture, et la vente d'alcool dans une section de bar, une zone pour enfants et d'autres kiosques. Le plan de site est basé sur le plan de site du Ribfest.

JUSTIFICATION

Autoriser la vente et la consommation d'alcool sur le domaine public en dérogeant au règlement suivant :

Règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, Section III, Bon ordre, Article 20 (5), Boissons alcoolisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'Arrondissement est d'un montant approximatif de 30 851 \$. Notre contribution n'est pas monétaire mais sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre. Le tableau explicatif est ci-joint.

Soutien fourni par l'arrondissement	Valeur monétaire
Stageline	6 000,00 \$
Montage/démontage Stageline	400,00 \$
Prêt d'équipement	11 397,00 \$
RH (pro, logistique, agent de projet)	3 000,00 \$
Main d'oeuvre TP	2 700,00 \$
SWAT	354,00 \$
Réseau d'alimentation d'eau	7 000,00 \$
TOTAL	30 851,00 \$

MONTREAL 2030

L'organisme s'engage de ne pas avoir de bouteilles d'eau en plastique ni de styromousse lors de l'événement. L'organisme s'engage à utiliser des gobelets, bouteilles et contenants en carton recyclé. Les vendeurs devront également suivre les mêmes lignes directrices.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme Overture with the Arts est un organisme reconnu, catégorie A, par l'Arrondissement via sa Politique de reconnaissance des organismes. Sa demande répond aux critères que la DCSLDS prévus dans l'établissement d'événement d'envergure. La proposition d'événement a été faite conformément à la Politique de soutien aux événements de l'Arrondissement et l'événement répond à l'ensemble des critères de la Politique. Cette année, le financement de l'événement est confirmé et diversifié. L'organisme a reçu un financement confirmé de PME Ouest-de-l'Île et de la Banque TD. À la demande de l'Arrondissement, une rencontre de partage d'expertise a eu lieu avec OWTA et les Grands Frères et Grands Soeurs de l'ouest-de-l'Île. Le but de cette rencontre était le partage d'expertise, le partage des meilleures pratiques et le partage des coordonnées fournisseurs. Enfin, l'Arrondissement a rencontré OWTA sur le site du Ribfest pour visiter le site et discuter de la planification et de la logistique de l'événement. Par la suite, il y a eu trois rencontres

préparatoires avant le dépôt du projet avec la direction d'OWTA. L'organisme a reçu une liste d'exigences, règlements et procédures de la part de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur. En plus, des stations de lavage de mains sont prévues sur le site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme assurera la promotion de l'événement à travers les réseaux de tous les groupes partenaires. De plus, l'Arrondissement peut contribuer à la promotion de l'événement par le biais de ses sites de médias sociaux et du babillard électronique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivant l'ordonnance, une copie de la résolution sera envoyée à l'organisme afin qu'il puisse compléter sa demande de permis auprès de la RACJ, du SIM et de la Ville de Montréal pour l'occupation du domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs
La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 10 mars au lundi 20 mars 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-14

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-14

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance approuvant le projet de Cyclovia. Autoriser la tenue de l'événement le 9 septembre 2023 en utilisant la somme consentie via le Programme de soutien aux initiatives locales pour sa mise en place.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de Cyclovia (Programme cyclovia) de Montréal vise à encourager les arrondissements et organismes paramunicipaux à tenir des événements qui obtiendront du succès aux quatre coins de la Ville de Montréal.

Le Programme Cyclovia s'adresse aux arrondissements et aux organismes paramunicipaux. Il a pour objectif de répondre au plus grand nombre de clientèle cycliste possible, entre autres :

- Offrir un circuit sportif ou populaire festif/familial;
- Transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs, en lieux de rencontre pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais;
- Mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les gens à devenir et à rester physiquement actifs;
- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs.

Ce programme est subventionné par la Ville centre, l'aide financière sera versée aux arrondissements ou organismes paramunicipaux par le biais d'un dossier décisionnel délégué.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le concept Cyclovia est un parcours longeant une ou plusieurs rues fermées à la circulation, accessibles à pied ou à vélo, et jalonné d'activités pour les citoyens telles que des séances d'aérobic, de danse, etc.

Le concept de Cyclovia est né dans la ville de Bogota en Colombie en 1974 : la rue était à cette époque allouée en grande partie aux voitures et les citoyens étaient de plus en plus nombreux à vouloir se réapproprier un peu d'espace pour pouvoir se déplacer de façon plus sécuritaire à pied ou à vélo. La cyclovia était alors un moyen simple et rapide d'assouvir ses besoins : pas d'infrastructure à bâtir (ex. : piscine, aréna, etc.) – la rue est l'infrastructure – activité gratuite pour les citoyens – et rapide à mettre en place.

Ce concept est aujourd'hui répandu un peu partout en Amérique du Nord. Offrant un environnement invitant et facile à s'approprier, la cyclovia permet de repenser la rue comme un lieu public, où il est possible de déambuler en toute liberté, à son propre rythme.

Concept proposé pour l'événement Cyclovia de Pierrefonds-Roxboro:

- Le samedi 9 septembre 2023
 - ◊ Montage: de 7 h à midi
 - ◊ Événement: de 13 h à 16 h
 - ◊ Démontage: de 16 h 30 à 18 h 30
 - ◊ Participation prévisionnelle: 1000 personnes
- Organismes / Partenaires:
 - ◊ Services des grands parcs
 - ◊ Cycles Gianella
 - ◊ Commerces locaux
 - ◊ Scouts
 - ◊ Cadets
 - ◊ Éco-quartier
 - ◊ GUÊPE
 - ◊ Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques
 - ◊ Organisme D-Trois-Pierres
 - ◊ SPVM
 - ◊ SIM
 - ◊ Urgences santé (premiers soins)
- Parcours
 - ◊ Longueur du parcours: 2.3 km
 - ◊ Principaux sites d'intérêt:
 - Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
 - Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques
 - Berges
- Programmation de la journée
 - ◊ 13h à 16h: Jeux gonflables, bar à rafraîchissant, amuseurs publics, kiosques locaux, kiosques partenaires, Tyrolienne et maquillage.
 - ◊ 13h: Ouverture du site et accueil des participants
 - ◊ 13h05: Mot du maire et cérémonie officielle coupure du ruban (1ère édition)
 - ◊ 13h15: Ouverture du parcours
 - ◊ 16h: Fin de l'événement

JUSTIFICATION

- La tenue de l'événement :
 - ◊ Faire bouger les citoyens, promouvoir de saines habitudes de vie;
 - ◊ Faire découvrir la pratique du vélo en famille;

- ◊ Faire rayonner l'accessibilité des grands parcs et berges;
- ◊ Favoriser les rencontres sociales entre les citoyens, peu importe leur âge et niveau d'activité physique;
- ◊ Bâtir une communauté forte et inclusive via un événement rassembleur.
- ◊ Sensibiliser les citoyens au bon comportement à avoir dans un grand parc nature;
- ◊ Démontrer l'importance de protéger les milieux naturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- ◊ Subvention demandée à la Ville centre (22 000 \$)
- ◊ L'Arrondissement devra injecter dans le projet 4 000 \$
- ◊ Total: 26 000 \$
- ◊ Voir document ci-joint

MONTRÉAL 2030

Voir document ci-joint

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Ajout d'un événement d'envergure dans la programmation des événements à l'arrondissement.
- Implication et support financier de la Ville centre.
- Offre aux citoyens un événement avec une programmation complète axée sur l'activité physique.
- Encouragement des bonnes et saines habitudes de vie.
- Premier partenariat auprès des grands parcs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de cet événement est assurée par l'Arrondissement par le biais de notre département de communication. L'équipe des événements et des communications travaillent ensemble pour assurer le lancement de l'événement afin qu'il soit partagé avec les citoyens sur différentes plateformes de diffusion, par exemple les médias sociaux. La promotion de cette nouvelle offre est primordiale pour assurer le succès de l'événement.

- Voir plan de communication ci-joint.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avril 2023: Envoi de la résolution au conseiller en planification attribuée au programme;
- Avril: réponse acceptation/subvention ou rejet du projet;
- Ajout de l'événement à la programmation des événements 2023;
- Présentation du concept en détail à la direction.

- Planification de l'événement avec le service des grands parcs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 10 mars au lundi 20 mars 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume FILIATRAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Tél : 514 626-0397

Approuvé le : 2023-03-16

IDENTIFICATION**Dossier # :1225300017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003217803 visant à permettre dans la zone H1-2-103-1, pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 22 035, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, sur le lot 1 977 226 du cadastre du Québec, un agrandissement du deuxième étage dans la cour avant, à une marge de 3,56 m au lieu du minimum requis de 6 m, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 23912 de son greffe, en date du 19 novembre 2020, par l'arpenteur-géomètre, Benoît Péloquin.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003217803 visant à permettre dans la zone H1-2-103-1, pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 22 035, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, sur le lot 1 977 226 du cadastre du Québec, un agrandissement du deuxième étage dans la cour avant, à une marge de 3,56 m au lieu du minimum requis de 6 m, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 23912 de son greffe, en date du 19 novembre 2020, par l'arpenteur-géomètre, Benoît Péloquin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 9 novembre 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge avant de 3,56 m au lieu du 6 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 23912, préparé par l'arpenteur-géomètre, Benoît Péloquin, daté du 19 novembre 2020.

Recommandée à majorité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003217803 vise à permettre, pour un bâtiment résidentiel unifamilial, un agrandissement du deuxième étage dans la cour avant, à une marge de 3,56 m au lieu du minimum requis de 6 m, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 23912, par l'arpenteur-géomètre, Benoît Péloquin, daté du 19 novembre 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme: 9 novembre 2022

Consultation écrite: 15 jours

Conseil d'arrondissement: 3 avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Annie LAFERRIÈRE
agent(e) technique en urbanisme

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1235300002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Demande de dérogation mineure 3003247835 visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 19, 11e Avenue, Roxboro, sur le lot 1 390 004, une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003247835 visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 19, 11e Avenue, Roxboro, sur le lot 1 390 004, une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Considérant que toute demande de dérogation est assujetti au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;
Considérant que le Comité est d'avis que la condition applicable suivante du Règlement CA29 044 n'est pas respectée :

- « L'application de la disposition du règlement visée par la demande doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant »;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt, sous la minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023.

Refusée à majorité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003247835 visant à permettre, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé :

- Une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis;

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 8 mars 2023

Consultation écrite 15 jours

Conseil d'arrondissement : 3 avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1239155001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment unifamiliale de 2 étages au 6, 5e Rue, sur le lot 1 389 027 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment unifamiliale de 2 étages au 6, 5e Rue, sur le lot 1 389 027 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 8 mars 2023**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la démolition d'un bâtiment résidentiel (1951) et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 21 décembre 2022

Le projet est présenté pour la quatrième fois au Comité d'architecture. Faisant suite à la réunion du 18 août 2022, une proposition révisée a été soumise. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages. Le nouveau bâtiment sera revêtu d'une brique Rinox Liano de couleur Amaretto, d'un clin horizontal Canexel de couleur scandinave et d'un bardeau d'asphalte noir. Toutes les ouvertures ainsi que les soffites et les fascias seront également de couleur noire.

Les membres du comité considèrent que le projet est nettement supérieur aux versions précédentes. Le comité émet les deux commentaires suivants :

1. Retirer les briques en soldats au pourtour de la fenêtre centrale du 2e étage.
2. Sur la façade principale, du côté droit : éliminer le tronqué de la toiture du deuxième

étage du côté droit. Sur la façade latérale droite, descendre la toiture au niveau du fascia en avant et ce, jusqu'au décroché.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Suite à la recommandation du Comité d'architecture, les briques en soldats au pourtour de la fenêtre centrale du 2e étage ont été enlevées. Le tronqué de la toiture du côté droit est demeuré identique puisque la pièce au-dessus du garage est plus basse que le reste du 2e étage.

DESCRIPTION

Le bâtiment sera implanté sur le lot 1 389 027 du Cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Marie-Michèle Parent, sous la minute 2240 de son greffe, en date du 8 février 2023. Il sera construit selon les plans de Normand Cuerrier, technologue en architecture, en date du 19 janvier 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- brique Rinox Liano de couleur Amaretto
- clin horizontal Canoxel de couleur scandinave
- bardeau d'asphalte noir
- portes, fenêtres, soffites et fascias de couleur noire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie FAUVEL-BENOIT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-14

Stephane QUESNEL
Chef de division Urbanisme, permis et
construction

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du deuxième étage et l'agrandissement sur deux étages en cour arrière d'un bâtiment unifamilial isolé situé au 22 035, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 977 226 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin, sous la minute 25 828 de son greffe, en date du 28 février 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du deuxième étage et l'agrandissement sur deux étages en cour arrière d'un bâtiment unifamilial isolé situé au 22 035, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 977 226 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin, sous la minute 25 828 de son greffe, en date du 28 février 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 mars 2023

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du deuxième étage et l'agrandissement sur deux étages en cour arrière.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 24 novembre 2022

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont l'agrandissement du deuxième étage et l'agrandissement du bâtiment sur deux étages en cour arrière, et ce, sans changement à l'implantation existante. Les sections agrandies du bâtiment seront revêtus d'un clin horizontal bleu en bois, d'un clin vertical bleu en vinyle et d'un bardeau d'asphalte noir. Les matériaux de revêtement extérieurs seront similaires en couleur, dimensions et texture pour assurer la continuité des revêtements déjà présents sur le bâtiment.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Prolonger le revêtement en brique jusqu'au deuxième étage afin de conserver la proportion brique/clin de la façade principale ;
- Répéter, au deuxième étage, le style, les dimensions et l'emplacement des fenêtres situées au rez-de-chaussée.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 20 octobre 2022

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont l'agrandissement du deuxième étage et l'agrandissement du bâtiment sur deux étages en cour arrière, et ce, sans changement à l'implantation existante. Les parties du bâtiment agrandies seront revêtus d'un clin horizontal en bois et d'un clin vertical en vinyle. Les matériaux de revêtement extérieurs seront similaires en couleurs, dimensions et textures pour assurer la continuité des revêtements déjà présents sur le bâtiment.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Abaisser la toiture ;
- Opter pour un style de toiture à trois versants afin d'uniformiser la toiture de l'agrandissement à celle du bâtiment existant ;
- Uniformiser les fenêtres sur la façade en proposant des dimensions et un style similaire à celles déjà présentes sur le bâtiment ;
- Retirer le pignon en façade puisqu'il ne contribue pas à l'homogénéité du bâtiment.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

DESCRIPTION

Le projet consiste à agrandir une partie du deuxième étage et agrandir le bâtiment principal en cour arrière sur deux étages, et ce, sans changement à l'implantation existante sur le lot 1 977 226 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin, sous la minute 25 828 de son greffe, en date du 28 février 2023. Il sera construit selon les plans de Benoît Chouinard, architecte, en date du 8 avril 2022 et révisé le 29 novembre 2022.

Les sections agrandies du bâtiment seront revêtus de brique rouge, d'un clin horizontal bleu en bois, d'un clin vertical bleu en vinyle et d'un bardeau d'asphalte noir. Les matériaux de revêtement extérieurs seront similaires en couleur, dimensions et texture pour assurer la continuité des revêtements déjà présents sur le bâtiment.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité*

universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-14

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études

techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment trifamilial de deux étages, au 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées), sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment trifamilial de deux étages, au 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées), sur le lot 1 899 480. Afin de réaliser son projet, le requérant a dû déposer au préalable une demande de projet particulier de construction (PPCMOI) puisque l'usage proposé n'était pas autorisé dans la zone H1-8-452. Le processus d'approbation du PPCMOI est complété, il est en vigueur depuis le 7 mars 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme**

Réunion en visioconférence du mercredi 8 février 2023 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la nouvelle construction d'une habitation trifamiliale (h2).

Recommandée à l'unanimité.

Les membres du Comité suggèrent de revoir la forme de l'allée véhiculaire afin qu'elle soit plus fluide. Les membres suggèrent de valider l'entretien qu'exigera le type de pavé proposé.

Résolution: CA23 29 0041 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement - 6 février 2023

Adoption de la résolution visant à autoriser, aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées), sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec, l'implantation d'un bâtiment résidentiel de trois logements et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040 (Sommaire décisionnel numéro 1228707019).

Comité d'architecture

Réunion en visioconférence du jeudi 23 juin 2022 à 9h

Le projet est présenté pour la deuxième fois au comité d'architecture. Le comité est favorable aux modifications apportées au projet.

DESCRIPTION

Suite à la démolition du bâtiment principal construit en 1953, le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 1 899 480, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Benoit Péloquin, sous la minute 24277 de son greffe, en date du 24 septembre 2020 et révisé le 24 octobre 2022. Il sera construit selon les plans de Pier Daniel Gauthier, technologue professionnel en date du 25 octobre 2022.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Brique "Brampton Brick" contemporary, Polar white
- Fibro-ciment "James Hardie", couleur écorce
- Bardeaux d'asphalte, couleur noir 2 tons
- Fascias, soffites, ouvertures, couleur noir

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 13 mars au 19 mars 2023

inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1233050004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 2 mars 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 2 mars 2023. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-22

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques